

**FEDERATION
des contribuables
CANADIENS**

Une étude de la Fédération des contribuables canadiens dresse la liste des 25 entreprises ayant le plus bénéficié de l'aide financière du gouvernement fédéral entre 1982 et 1997.

	millions \$
1. Pratt & Whitney Canada	\$949
2. De Havilland	425
3. Bombardier/Canadair	245
4. Le Groupe MIL inc.	244
5. Air Ontario	241
6. Bell Helicopter Textron (Textron Canada)	224
7. Spar Aerospace Ltée	169
8. Air BC	133
9. Trentonworks Limited	127
10. Time Air inc.	115
11. Marconi Canada	110
12. Canarie inc.	104
13. AlliedSignal Aerospace Canada	103
14. Bombardier inc.	101
15. Pétromont inc.	95
16. Litton Systems Canada Limited	93
17. Curragh Resources inc.	93
18. CAE Electronique Ltée	91
19. Air Nova	91
20. AllCell Technologies inc.	87
21. Repap Enterprises inc.	86
22. Air Atlantic	86
23. Messier-Dowty inc.	75
24. American Motors Canada inc.	67
25. Piedmont Airlines inc.	67

Source: various Tammy Hoy - PC

Des employés du Conseil pour l'unité canadienne donnent un coup de pouce à Charest

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Jean Charest peut compter sur des alliés puissants en prenant la tête du Parti libéral du Québec. Le Conseil pour l'unité canadienne a autorisé sans problème certains de ces employés à prêter main-forte au futur chef libéral.

Alfred G. Pilon, directeur du bureau du Conseil pour l'unité canadienne à Québec, a même pris ses vacances annuelles expressément pour aller donner un coup de main à la campagne Charest jusqu'à la fin avril.

Autre employée du Conseil à Québec — ils sont une demi-douzaine de permanents tous issus du Parti libéral du Québec sans compter de nombreux contractuels — Hélène Livernois a quant à elle obtenu sans difficulté un congé sans solde la semaine dernière, elle aussi pour participer à la tournée de Jean Charest au Québec. Les deux sont étroitement associés au Parti libéral du Québec et avaient occupé des postes stratégiques dans les cabinets politiques sous le régime Bourassa. M. Pilon était au cabinet de M. Bourassa tandis que Mme Livernois a toujours été dans l'entourage de Claude Ryan. Le président du Conseil, l'ancien ministre de John Turner Rémy Bujold, était d'ailleurs au lancement de la campagne Charest à Québec.

« Le Conseil pour l'unité canadienne ne fait rien pour Jean Charest, il y a des gens du Conseil qui donnent un coup de main, mais c'est à titre personnel, ils sont débranchés de l'organisme », explique M. Pilon. « Mes patrons m'ont accordé des vacances annuelles, et j'ai l'intention d'aller donner un coup de main. C'est à titre purement personnel, je ne suis pas dans la structure de l'organisation Charest. J'aide à ramasser des informations factuelles pour le contenu de la campagne, indique-t-il. Ce que j'ai comme mandat, actuellement, s'arrête le 30 avril. »

« Ils passent un peu de leur temps à la campagne de Jean Charest, on ne peut empêcher les gens de prendre des vacances ou des congés sans solde, ni d'avoir des activités politiques à l'extérieur de leur travail », souligne Marie-Josée Gariépy, porte-parole du Conseil pour l'unité canadienne à Montréal. Auraient-ils eu de tels congés pour d'autres activités politiques, sur la scène municipale par exemple ? « C'est une question hypothétique », répond Mme Gariépy. Il n'y a pas eu d'autres employés du CUC partis temporairement appuyer Jean Charest, assure-t-elle.

Le Conseil avait un budget de 11 millions l'an dernier, des sommes provenant grosso modo à 60 % du secteur privé et à 40 % de subventions du gouvernement fédéral, pour des programmes comme Expérience Canada et le centre Terry-Fox. Les activités du bureau de Québec sont financées en totalité par le privé, explique M. Pilon.

Pour Mme Gariépy, les employés du Conseil à Québec — certains ont des contrats à temps partiel, précise-t-elle — doivent maintenir des tables dans 26 régions au Québec pour regrouper les leaders fédéralistes dans ces communautés. « C'est du territoire à couvrir », souligne-t-elle. On retrouve à Québec beaucoup d'anciens employés politiques libéraux qui avaient perdu leur emploi après la défaite de 1994. « Nous sommes tous associés au PLQ », note M. Pilon. On y retrouve aussi Pierre Méthot, ex-employé de cabinet de Pierre Paradis qui a des contrats du CUC, et Josée Noreau, recherchiste du PLQ, candidate défaite dans Portneuf, responsable des communications.

À Montréal, le Conseil compte six employés auxquels il faut en ajouter six autres au Centre de recherche et d'information sur le Canada, dirigé par l'ancienne patronne de *The Gazette*, Joan Fraser.

Un « gaspillage » de 11 milliards

La Fédération des contribuables canadiens dénonce l'aide accordée aux entreprises par Ottawa au cours des 15 dernières années

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

La Fédération des contribuables canadiens (FCC) a rendu publique hier une étude qui veut démontrer que l'aide financière apportée par Industrie Canada depuis 16 ans aux entreprises canadiennes est teintée de favoritisme politique et qu'elle est un puits sans fond où s'engouffrent inutilement les impôts des contribuables.

La Fédération affirme surtout que la plupart des prêts consentis à de grandes entreprises canadiennes dans le cadre du programme appelé Partenariat technologique Canada n'ont pas été remboursés. Le directeur de la FCC, Walter Robinson, a estimé hier que seulement 15 % de ces prêts remboursables — qui se chiffrent à 3,2 milliards — l'ont été. Il a également mis l'accent sur le défunt Programme de productivité de l'industrie de la défense dont seulement 8 % des 2,6 milliards de prêts ont été remboursés. « C'est un bilan affreux », a-t-il lancé. C'est ce dernier programme d'ailleurs qui a été remplacé par Partenariat technologique Canada (PTC) qui continue, rappelle M. Robinson, de subventionner ces mêmes compagnies avec l'argent tiré de la poche des Canadiens.

M. Robinson croit que le gouvernement ferait mieux de diminuer les impôts des entreprises plutôt que de décider lui-même « des ga-

gnants et des perdants » de l'industrie canadienne.

Entre le 1^{er} avril 1982 et le 14 octobre 1997, souligne le rapport compilé grâce à la Loi sur l'accès à l'information, quelque 11 milliards de dollars d'aide ont été versés à 32 969 compagnies canadiennes. Cinq d'entre elles, dont trois du Québec, se partagent 18 % de la totalité de cette aide, soit un magot de 2,1 milliards. Il s'agit de Pratt & Whitney (949 millions), de Havilland (425 millions), de Bombardier/Canadair (245 millions), du Groupe MIL inc. (241 millions) et d'Air Ontario (224 millions).

De plus, 49 % de ces 11 milliards, soit 5,6 milliards, ont été destinés à 75 des plus grosses et des plus prospères compagnies au pays.

En commentant le rapport intitulé *Corporate Welfare: A Report on sixteen Years of Industry Canada Financial*

Assistance, le directeur de la section ontarienne de la FCC, Brian Kelsey, a déclaré qu'il ne s'agissait là « que de la pointe de l'iceberg » et que l'étude ne tenait pas compte des milliards versés depuis des années par le gouvernement aux divers programmes de développement régional.

« Nous sommes fondamentalement contre l'assistance sociale aux grandes entreprises », a déclaré Walter Robinson qui considère que ces pratiques minent la confiance de la population envers les institutions démocratiques. « Les gens perçoivent de plus en plus la politique d'aide gouvernementale aux industries comme un échange de bons services, peut-on lire dans le rapport. Les gouvernements favorisent ceux qui les appuient financièrement en temps d'élections. »

M. Robinson rejette par ailleurs l'argument qui veut que la cessation de l'aide gouvernementale aux entreprises entraîne leur incapacité à rivaliser avec les compagnies étrangères souvent largement subventionnées. « Il appartient au gouvernement, explique-t-il, de négocier des accords internationaux et des traités afin que de telles pratiques ne soient pas permises. »

De son côté, Ottawa a rejeté l'analyse de la FCC. Selon Bruce

Deacon, directeur exécutif de Partenariat technologique Canada, l'approche choisie par la FCC « dénature les faits ». M. Deacon affirme que la plupart des prêts non remboursés par les grandes compagnies le seront avec le temps, ce dont ne tient pas compte le rapport. En ce qui concerne le PTC, il assure que des 3,2 milliards distribués sous forme de prêts, 2,25 milliards ont déjà été perçus et que le reste de la somme suivra avec les années.

« Sans l'appui que nous donnons à notre industrie aérospatiale, explique M. Deacon à titre d'exemple, nous ne pourrions rivaliser avec nos concurrents étrangers largement subventionnés et nous ne serions pas au cinquième rang mondial de l'aérospatiale. »

La FCC demande au ministre de l'Industrie, John Manley, que soit immédiatement démantelé le programme de PTC et qu'il entreprenne une enquête sur le non-recouvrement des prêts par son ministère. M. Robinson a de plus mis au défi les partis d'opposition et les députés libéraux d'arrière-ban de parrainer un projet de loi qui mettrait un terme à la distribution « aléatoire » des subventions aux entreprises canadiennes.



Invité à la table de la CARICOM, l'organisation qui regroupe 14 pays des Antilles, le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, a tenu à rassurer les chefs de ces petits États en ce qui a trait à leur situation à l'intérieur d'une zone de libre-échange des Amériques. Apparaissent aussi sur le photo les premiers ministres des Bahamas (à gauche) et de la Grenade, MM. Hubert Ingraham et Keith Mitchell.

Le « parrain » Jean Chrétien courtise « sa famille » des Antilles

VINCENT MARISSAL
envoyé spécial, NASSAU, Bahamas

Le premier ministre Jean Chrétien s'est engagé au nom du Canada à défendre les intérêts des plus petits pays des Amériques qui craignent de se faire avaler et de disparaître dans une future zone de libre-échange étendue à toute l'hémisphère.

Au cours d'un bref passage à Nassau hier, avant de s'envoler pour le Chili, M. Chrétien a officiellement lancé les négociations qui devraient mener, en théorie, à l'établissement de la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) d'ici 2005.

Invité à la table de la CARICOM, l'organisation qui regroupe 14 pays des Antilles, le premier ministre a tenu à rassurer les chefs de ces petits États avant de les conduire à Santiago où débute aujourd'hui le deuxième Sommet des Amériques. « Je suis tout à fait au courant des problèmes auxquels sont confrontées les petites économies dans le nouvel environnement de globalisation des marchés, a dit M. Chrétien. Le Canada comprend que des mesures spéciales seront nécessaires pour les petites économies des Caraïbes. »

La Conférence des Caraïbes est composée de tous les pays de la région, à l'exception de la République dominicaine, qui ne joue qu'un rôle d'observateur, et de Cuba, exclu en raison de son régime

politique. Cuba participe toutefois fréquemment à titre d'invité et la CARICOM lui tend la main de plus en plus souvent. L'autre absent de la CARICOM, Haïti, deviendra officiellement membre à part entière de l'organisation en juin prochain.

Les pays des Antilles et le Canada entretiennent des rapports particuliers depuis quelques années. Les leaders de cette région ont trouvé dans le Canada un allié assez grand pour influencer la communauté internationale et assez petit pour écouter et comprendre les plus petits pays, ce qui explique notamment que le premier ministre offre le vol dans l'Airbus du gouvernement canadien à « sa famille » des Antilles.

Au sein du CARICOM, M. Chrétien est affublé affectueusement du surnom de « parrain » depuis 1996. À en juger par les craintes des chefs d'État réunis autour de la table hier, ils auront bien besoin d'un parrain pour défendre leur point de vue à Santiago et au cours des années de négociation qui suivront.

« Nous devons accorder la plus grande importance à ce qui doit constituer un traitement approprié pour les petites économies », a lancé en guise d'introduction le premier ministre de la Grenade, Keith Mitchell. « Les pays des Caraïbes ont peur de ne pas trouver leur place dans les grands marchés et de se retrouver exclus », résumait hier matin le ministre du

Commerce extérieur du Canada, Sergio Marchi, au cours du vol Ottawa-Nassau. « Je les comprends, nous avons les mêmes craintes en 1988 avant le libre-échange avec les États-Unis. »

M. Marchi croit que le Canada peut jouer un rôle utile pour faciliter tout en douceur l'entrée des 14 membres de la CARICOM au sein de la ZLEA. Il veut notamment leur proposer de former un genre de forum Canada-CARICOM qui sera chargé d'étudier les points délicats. « Qui dit Caraïbes dit soleil, plages et vacances. Mais ces pays ont plus à offrir que le tourisme dans un marché ouvert comme celui de la ZLEA », affirme Sergio Marchi.

Par ailleurs, M. Marchi souhaite organiser une mission d'Équipe Canada dans les Antilles, un « Team Canada light », selon l'expression du Commerce extérieur. Les pays des Antilles rendraient la pareille au Canada en organisant leur propre mission.

L'attention du Canada n'est pas totalement désintéressée, du moins à court terme. Le Canada est en effet en pleine campagne à l'ONU pour se faire élire comme membre temporaire du Conseil de sécurité. Quatorze pays, bientôt quinze, sont autant de votes acquis pour « le parrain ».

À plus long terme, le Canada profite de l'hésitation des États-Unis à se joindre rapidement à la ZLEA pour améliorer sa position en vue de l'ouverture de nouveaux marchés.

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Les mains sales

La mort de Pol Pot, mort d'une crise cardiaque pendant son sommeil, attristera beaucoup de Cambodgiens qui auraient voulu qu'il soit traduit en justice pour tous les crimes qu'il a commis lorsqu'il était leur dictateur. Sa barbarie a été la cause de la mort de près de deux millions de ses concitoyens, ce qui en fait, avec Hitler, Staline et Mao, un des grands bourreaux du XX^e siècle.



Frédéric Wagnière

Mais d'autres ne seront pas mécontents de le voir disparaître si tranquillement. Un tribunal international, comme celui qui a jugé les grands chefs nazis à Nuremberg ou celui qui siège actuellement à La Haye pour les crimes commis en Bosnie, aurait montré au monde que Pol Pot et ses Khmers rouges ont profité de complices et d'alliés bien placés. Ces anciens alliés ne regretteront pas que le monde ne soit pas mis au courant de cette affaire dans ses moindres détails.

Pol Pot a pris le pouvoir au Cambodge au moment où les troupes nord-vietnamiennes s'emparaient de Saïgon. Lorsqu'il est devenu évident que le communisme des Khmers rouges, une espèce de déformation du maoïsme, n'avait rien en commun avec le communisme plus proche de l'orthodoxie soviétique que pratiquait Hanoï, Pol Pot s'est trouvé des amis.

La Chine, affaiblie et démoralisée par dix ans de révolution culturelle, avait peur d'être prise en tenaille par les Soviétiques au nord et l'armée aguerrie du Vietnam au sud. L'hostilité des Khmers rouges à l'égard du Vietnam permettait à Pékin de mieux respirer à l'époque où le pays se lançait dans une autre révolution, économique et sociale celle-là : les quatre modernisations de Deng Xiaoping. Lorsque le Vietnam a enfin envahi le Cambodge, pour y installer un régime moins cruel et, surtout, moins hostile, ce sont la Thaïlande et les États-Unis qui ont découvert l'utilité de Pol Pot. À Washington, on a ressorti la théorie des dominos selon laquelle un Vietnam victorieux ferait tomber un pays de la péninsule indochinoise après l'autre. Pol Pot, réfugié à la frontière thaïlandaise, pouvait affaiblir l'armée d'occupation vietnamienne par la guérilla et permettre à la Thaïlande de se renforcer. Quant à la Thaïlande, elle aidait Pol Pot pour empêcher que les Khmers rouges ne s'installent sur son territoire et pour dresser un écran devant les troupes vietnamiennes.

Il est évident que ni Pékin, ni Bangkok et encore moins Washington n'auraient voulu que toute cette histoire sorte lors d'un éventuel procès de Pol Pot. Avec ses avocats, il se serait fait un malin plaisir de semer ainsi le désarroi parmi ses juges.

À l'époque, on pouvait à la rigueur croire que cette aide donnée à un des pires bourreaux du siècle était justifiée par la nécessité de résister à un danger encore plus grand. Avec 20 ans de recul, on voit que la menace était exagérée. La Chine était sur le point de rétablir sa puissance économique, et ni l'Union soviétique, ni le Vietnam n'avaient les moyens d'entretenir les armées nécessaires pour la vaincre. L'Union soviétique était, en effet, à la veille de son invasion de l'Afghanistan, une aventure qui a précipité sa chute.

Quant aux États-Unis et à la Thaïlande, leur erreur de jugement était encore plus grave. La guerre du Vietnam avait amplement montré la futilité des alliances avec des mouvements corrompus et opportunistes. Une économie solide accompagnée de réformes politiques et sociales suffisait pour barrer la route aux Vietnamiens.

La longue carrière de Pol Pot, qui vient de se terminer si paisiblement, est moins due à ses qualités de chef qu'à des erreurs de jugement déplorables de la part d'hommes d'État qui croyaient bien faire.



DROITS RÉSERVÉS

Des pommes et des oranges

Le ministre des Finances, Bernard Landry, aurait voulu choquer les fonctionnaires à la veille des négociations collectives dans le secteur public qu'il ne s'y serait pas pris autrement.

Selon lui, expliquait-il dans une récente entrevue au *Soleil*, ces derniers n'ont pas à se plaindre. Mais il faudrait revoir à la hausse le traitement des cadres supérieurs et même éventuellement celui des élus. Conscient des remous que cette affirmation allait susciter, mais aussi convaincu de sa pertinence, il se disait même disposé à engager un débat de société là-dessus.

Il n'a pas eu à attendre longtemps pour que la riposte vienne. Dès le lendemain, les leaders syndicaux des fonctionnaires et des professionnels à l'emploi du gouvernement dénonçaient « cet espèce d'aristocrate pompeux » qui devrait renoncer à les « faire pleurer sur le sort des mandarins ». S'entêter à fixer la rémunération des plus hauts salariés en fonction de ce qui se paie dans le secteur privé est inéquitable, à leur avis, parce qu'une telle approche a comme conséquence de rendre « les riches encore plus riches et les pauvres encore plus pauvres ».

Si cette réaction est révélatrice du climat qui prévaudra dans les prochaines négociations, on peut s'attendre à tourner en rond longtemps. Comme à chaque fois que l'on compare des pommes et des oranges. Car ce n'est pas en se basant seulement sur « le souci de la distribution de la richesse », invoqué par ces derniers, que le vrai problème sera posé dans son ensemble. Un problème qui ne se borne pas à assurer des conditions de travail décentes à tous les syndiqués, mais aussi à s'entendre sur l'effort collectif

qui doit être consenti pour que l'appareil gouvernemental soit dirigé par des gens compétents.

En d'autres mots, il ne s'agit pas d'évaluer combien contient la cagnotte disponible et de la partager également entre tout le monde, mais plutôt de la répartir selon les besoins de chacun. En tenant compte du contexte général dans lequel un État moderne et dynamique doit être en mesure de jouer son rôle.

Or s'il est indéniable que les fonctionnaires, lourdement mis à contribution ces dernières années, ont raison d'estimer qu'il est temps de parler de rattrapage salarial, il est non moins vrai que le secteur public doit disposer, pour les postes de haut niveau, d'un pouvoir d'attraction susceptible d'assurer un recrutement de qualité. Sur ce plan, le ministre Landry est tout à fait justifié de s'inquiéter.

À moins de sombrer dans la pire démagogie et de vouloir à tout prix le nivellement par la base, on doit admettre qu'il n'est pas normal qu'un sous-ministre gagne souvent moins cher que plusieurs de ses subordonnés ou que des cadres de PME qui sont généralement loin d'avoir autant de responsabilités. Ou encore un ministre qui reçoit le tiers de ce qu'il pourrait toucher s'il retournait à la pratique de sa profession.

La référence au secteur privé ne saurait évidemment devenir un critère absolu et il n'est pas question d'établir une comparaison bête entre un président de la SAQ, un sous-ministre de la Justice ou même le premier ministre et un président de banque ou un cadre supérieur de GM ou de Bombardier. Mais il faudrait au moins avoir l'honnêteté de se demander combien on est disposé à payer pour se doter d'une administration supérieure à la hauteur de nos besoins et de nos exigences. C'est le sens du débat public proposé par le ministre. Il faut espérer qu'on s'y engagera bientôt. Sans tomber dans la confusion qui a déjà accueilli cette suggestion. Si c'est encore possible...



Pierre Gravel

LA BOÎTE AUX LETTRES

Le syndrome Yamoussoukro et la Grande Bibliothèque

■ Madame la ministre Louise Beaudoin connaît sûrement ce beau pays d'Afrique occidentale, la Côte d'Ivoire.

M. Félix Houphouët-Boigny a été président de ce pays de 1960 jusqu'à son décès, en 1993. En 1986, alors que l'économie nationale était en pleine dépression, le président vieillissant a fait construire dans la savane de son village natal Yamoussoukro (population estimée à 100 000 habitants en 1988), la cathédrale Notre-Dame-de-la-Paix, qui est la plus grande cathédrale catholique au monde, construite sur le modèle de la Basilique de Saint-Pierre, à Rome.

Or, seulement 20 % des Ivoiriens sont de religion chrétienne, alors que 20 % sont musulmans et que les 60 % restant pratiquent toujours leurs religions traditionnelles.

En construisant sa cathédrale, le président a sûrement frappé l'imaginaire de son peuple. Mais le symbole qu'il a érigé est plus représentatif de la grandeur du président que de la foi chrétienne des Ivoiriens.

Dans les pays développés et démocratiques, on a l'habitude d'ériger des symboles à la suite d'un

événement ou d'une réalisation auxquels toute la population s'associe, pas seulement une personne ou une élite.

À mon avis, plutôt que de construire la Grande Bibliothèque du Québec pour créer un symbole, il vaudrait mieux investir les 80 à 100 millions prévus dans les bibliothèques municipales et scolaires, là où le besoin s'en fait sentir, et particulièrement dans la ville de Montréal. Quand la culture (pas seulement l'humour), la littérature (pas seulement les romans d'amour) et la connaissance (pas seulement en parapsychologie) auront repris de la vigueur au Québec, il sera temps de symboliser notre culture par un grand édifice.

Jean TRÉPANIÉ
Montréal

Jean Charest doit se faire élire

■ Le Québec attend que monsieur Jean Charest daigne nous présenter sa politique constitutionnelle. Le Québec s'attend aussi à ce que le chef du Parti libéral occupe un siège à l'Assemblée nationale et travaille, ce que Jean Charest juge inutile.

Jean Charest doit vivre sa politique sur le terrain si on veut une politique inspirée d'ici et non téléguidée d'Ottawa. Un chef de parti sans siège donne l'impression d'un paresseux qui quètera ses idées à Ottawa. Un politicien d'Ottawa qui refuse de faire son ouvrage dans le seul but d'empêcher la démocratie (tenue d'un référendum)

n'a pas le droit moral de s'opposer sans proposer de solution de rechange.

On ne peut pas toujours dire non sans jamais suggérer de solution positive. L'argent ne suffit pas pour acheter une colonne vertébrale, du courage et des votes.

L'incertitude vient surtout du fait qu'un parti fédéraliste n'a JAMAIS réussi à se convaincre qu'il existe un moyen de faire un nouveau Canada sans humilier le Québec. L'argument de l'incertitude que Jean Charest utilise pour nous faire peur est en réalité la peur de l'échec historique des libéraux qui, elle-même, génère l'incertitude.

Monsieur Charest, si vous croyez au Canada, prouvez-le...

Michel LAUZON
Saint-Jean-sur-Richelieu

Les victimes oubliées de l'hépatite C

■ Depuis un certain temps, les journaux font amplement mention du cas de ces milliers de gens qui auraient été atteints du virus de l'hépatite C à la suite de transfusions sanguines effectuées particulièrement dans les années 1986 à 1990.

Le recours collectif d'un groupe de ces victimes aurait abouti à un dédommagement en leur faveur

sous la forme d'une compensation monétaire approchant un montant de cinquante mille dollars par personne atteinte durant cette période, ce qui est bien peu pour une vie gâchée.

Quant aux personnes atteintes du même virus avant 1986, elles ne recevraient rien, du moins jusqu'à nouvel ordre. Il y aurait donc deux catégories de victimes pour la même maladie. Et c'est sur ce fonds d'une incommensurable injustice que se joue maintenant ce qu'on peut appeler le drame de l'hépatite C.

Cette tragédie cache mal la négligence de la Croix Rouge et du gouvernement canadien qui savaient que des tests de dépistage de l'hépatite C existaient et étaient déjà utilisés aux États-Unis depuis des années...

Mais pour réaliser des économies, semble-t-il, on a laissé des milliers de gens courir le risque d'être contaminés par du sang avarié, ce qui a eu pour conséquence que plus de 60 000 personnes qui croyaient avoir reçu un passeport de survie par une transfusion sanguine, ont été mises à leur insu sur une liste de futurs cancéreux du foie.

Et maintenant, on lésinerait encore, pour une raison de gros sous, à dédommager toutes les victimes, privilégiant exclusivement les quelque 22 000 qui auraient contracté le virus durant la seule période couvrant 1986 à 1990.

C'est un peu comme si on avait fait, après la dernière Guerre mondiale, deux catégories d'ex-combattants blessés sous prétexte qu'une partie des combattants au-

raient été blessés avant la journée prévue pour le combat.

Guy MILOT
Montréal

Du grand théâtre !

■ Exalté et atteint par un courant de bonheur : c'est ainsi que je me suis retrouvé à la sortie de *L'Abdication*, de Ruth Wolff, un pièce présentée ces jours-ci au Théâtre de Quat'sous. Pourquoi vouloir partager cet éblouissement ? Parce qu'il est rare, il me semble, de trouver au théâtre la satisfaction que donne le spectacle d'une telle réussite. Décor, mise en scène, interprétation et texte : l'enchevêtrement de tout cela produit un tissu d'humanité d'une étonnante richesse. Voici de la grandeur empreinte de toute la fragilité de nos âmes pleines de contradictions. L'effet produit est remarquable. De la première à la dernière réplique, cette pièce est du théâtre, du grand théâtre !

Jean-François NADEAU
Montréal

N.B.

■ La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réservent le droit de les abréger. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit : La boîte aux lettres, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Les textes peuvent également être acheminés par fax au 285-4816 ou par email à l'adresse : edito@lapresse.ca



Louise Beaudoin

Opinions

Reconnaissance juridique et sociale de l'homosexualité: des questions

Les signataires de cette réflexion sont Maurice Barker, Maurice Champagne, Marcelle Dolment, Ruth Laliberté-Marchand et Jean Tremblay. Ils oeuvrent dans les domaines de la psychologie, du travail social, de la condition féminine, de la famille et des droits humains. Ils sont respectivement de Montréal, de Sherbrooke, de Québec et de Trois-Rivières. Maurice Champagne a été le principal responsable à la Commission des droits et libertés de la personne, en 1977, de l'ajout dans la Charte québécoise du critère de « l'orientation sexuelle ».

À son dernier congrès, en mars 1998, le Parti libéral du Canada a adopté une résolution en faveur de la reconnaissance des « droits conjugaux » des personnes homosexuelles. Antérieurement, des organismes et des tribunaux de « droits » dits de la « personne » ont statué dans le même sens. En aucun cas, juristes, ministres responsables, gouvernements, organismes directement concernés — dont la Commission des droits et libertés de la personne et le Conseil de la famille — ne soulèvent les multiples questions essentielles qui devraient fonder interrogations et débat sur la place de l'homosexualité dans un monde hétérosexuel.

De fait, la croissance rapide et la visibilité de l'homosexualité n'ont d'égal que le silence hétérosexuel sur les valeurs de l'hétérosexualité, du couple homme-femme et de la famille. Il n'y a aucun débat social sur ce qui représente peut-être, en Occident, l'un des plus grands bouleversements de l'humanité moderne. Aucun débat d'idées ni de valeurs. L'on assiste même passivement à la compromission des organismes de droits de la personne qui faussent la notion même de discrimination, notamment en faisant comme si l'interdiction de la « discrimination » contre un « comportement individuel » équivaut à promouvoir ce comportement en « valeur sociale », voire « naturelle ».

Devant la problématique de l'homosexualité et l'ampleur de ses conséquences, l'objectif unique de cette réflexion est de susciter le débat de valeurs, de pensée et de connaissances qui s'impose sur le plan social et éthique, en proposant des questions qui nous paraissent pertinentes et justes.

Nous le faisons dans le plus profond respect des personnes homosexuelles, de nos ami(e)s personnel(les) vivant dans cette orientation. Nous partageons nous-mêmes un questionnement souvent douloureux sur ce phénomène existentiel. Voici donc nos questions sur les conséquences de la reconnaissance juridique et sociale de l'homosexualité.

1. Est-on conscient que les tribunaux et les organismes de droits, canadiens et québécois, statuent sur la discrimination contre l'homosexualité et amplifient sa portée, en faisant fi des distinctions de valeurs et de nature entre, par exemple : un « individu », un « couple », une « famille » ; entre la « nature d'une personne » et sa « pratique » ou ses moeurs sexuelles ; entre « sexe » et « orientation sexuelle » ; entre « fondements naturels » du couple hétérosexuel et « orientation homosexuelle » ; entre « comportement individuel » et « valeurs sociales ou naturelles » ? N'y a-t-il

pas qu'une seule égalité : celle qui respecte les différences à leur juste mesure, au lieu de les niveler ?

2. Quand on parle de la protection des personnes homosexuelles, ne doit-on pas isoler trois dimensions complètement distinctes : celle du comportement individuel (une personne), celle du couple (relation libre entre deux individus), celle du rôle parental (qui implique la responsabilité à l'égard d'une tierce personne qu'est l'enfant, et dont le premier critère de protection sociale et juridique est « l'intérêt supérieur de l'enfant » ? La dimension individuelle n'est-elle pas fondamentalement distincte des deux autres ?

3. Quelle est la portée des expressions « personne homosexuelle » et « orientation sexuelle » ? Signifient-elles qu'il y a réduction de la personne à la pratique sexuelle ou que la sexualité définit la totalité de la personne ? Que la sexualité oriente la totalité de la vie ? Qu'elle a priorité sur tous les autres modes d'expression et de communication de la personne : intellectuel, affectif, social, relationnel, spirituel ?

4. S'il va de soi que la relation d'amour entre deux personnes homosexuelles mérite respect, est-ce le rôle de l'État de supporter juridiquement et de subventionner l'amour et le couple sans enfants ?

5. N'est-il pas temps précisément d'éliminer l'aide de l'État aux couples hétérosexuels même et d'aider seulement les couples parentaux et les parents uniques en fonction de leur irremplaçable apport à la famille ? Une famille existe, dans le monde entier, hors les discriminations religieuses et culturelles, quand il y a relation entre au moins « un parent et un enfant ». C'est l'élément majeur de la définition de la famille retenue à l'origine de la politique familiale au Québec. (Bien sûr, pour ceux et celles qui ont connu le régime où la famille était accrochée à la locomotive du mariage et maintenu par le Code civil, les droits acquis par ce régime doivent être respectés.)



La croissance rapide et la visibilité de l'homosexualité n'ont d'égal que le silence hétérosexuel sur les valeurs de l'hétérosexualité, du couple homme-femme et de la famille.

6. Si l'on s'appuie sur l'une des décisions récentes du Tribunal canadien des droits de la personne, un couple existerait si « deux personnes ont cohabité ensemble pendant un an », comme on le dit pour les conjoints de fait hétérosexuels en « certaines » lois. Alors doit-on définir un couple par la seule « pratique » de la cohabitation, comme on définit une personne homosexuelle par ses « pratiques » sexuelles ? L'État doit surtout prendre garde de travestir juridiquement ce qui fait humainement la substance du couple.

7. C'est en vertu de la même décision que les fonctionnaires canadiens nommés à l'étranger ont maintenant droit aux mêmes avantages sociaux pour un conjoint homosexuel que pour un conjoint hétérosexuel.

Mais si vous vivez depuis des années avec votre frère, avec votre sœur, ou avec votre mère dont vous prenez soin, que ce soit pour cette situation, ou pour partager des rentes, une retraite, il vous faudrait avoir des relations sexuelles avec ces personnes pour avoir droit aux avantages sociaux obtenus ou réclamés pour les conjoints homosexuels !

La conclusion de cette situation, dans l'évolution actuelle des choses, est que les liens sexuels sont

en voie de devenir prioritaires par rapport à tous les autres liens relationnels et familiaux, dont les liens du sang.

8. N'y a-t-il pas dans l'orientation homosexuelle une discrimination dans le fait même qu'elle constitue une préférence discriminant l'un des deux sexes, qui fondent ensemble la vie humaine et le renouvellement naturel de l'humanité ?

9. Tout en respectant le fait particulier que des homosexuels peuvent être de bons parents, a-t-on raison de demander comment des adultes qui orientent leur vie en excluant l'un des deux sexes, peuvent éduquer des enfants à la liberté devant les deux sexes. Comment concilier ce déterminisme quotidien avec « l'intérêt supérieur de l'enfant » ?

10. Sur le plan des valeurs de développement de la personne, et dans un contexte où l'homosexualité et l'hétérosexualité seraient considérées comme valeurs équivalentes d'identité sexuelle et de développement personnel, est-ce qu'on se rend compte, notamment :

a) que l'on remettrait en question ou que l'on nierait toutes les connaissances acquises sur le processus de différenciation des sexes et de l'identité de l'enfant et de l'adolescent devant le couple père-

mère, homme-femme ; pensons à la théorie et à l'expérience de l'Oedipe, et aux multiples données et observations de la psychologie, de la psychanalyse, de la pédagogie et de combien d'autres connaissances développées depuis des millénaires ;

b) que toute la culture, fondée sur le rapport naturel de l'homme et de la femme, y inclus son expression par les arts et les littératures, devait être remise en question par l'orientation homosexuelle ?

11. Dans le dialogue à ouvrir dans la clarté de la part des uns et des autres, peut-on savoir pourquoi les lobbies homosexuels tiennent tant à se situer sur le terrain du couple hétérosexuel et de la famille ? Est-ce parce que, dans la grande majorité des couples homosexuels, on reproduit les stéréotypes de l'homme et de la femme ? Et pourquoi la marginalité des personnes gaies et lesbiennes ne s'assume-t-elle dans ses orientations marginales ?

12. Devra-t-on demain ou après demain, selon l'évolution des lobbies, de la jurisprudence homosexuelle qui est en train de se constituer à grand pas, assurer dans les écoles l'éducation égalitaire à l'homosexualité et à l'hétérosexualité ?

13. Si l'on invoque les « droits humains » (seule expression correcte, incluant les dimensions « collective » et « individuelle » des droits, aussi indissociables que « droit » et « responsabilité », comment interpréter l'article 2 de la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant de 1989 : « Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille. »

14. Enfin, qu'est-ce que l'homosexualité ? Y a-t-il au monde une personne, un organisme de droits, un gouvernement, qui puisse répondre à cette question, en déparant la part de facteurs biologiques, éducatifs et culturels ? Sans parler des facteurs sociologiques qui, dans le dernier quart de siècle au Québec, nous ont fait vivre en même temps la crise (et souvent le mépris) du couple et de la famille, le féminisme, lui-même plusieurs fois récupéré par la minorité homosexuelle, et, le développement rapide de l'homosexualité ?

Voilà seulement des questions paramétrées. Ce débat humain essentiel peut-il s'ouvrir ? Et les gouvernements mêmes vont-ils enfin prendre parole et pensée ? Car, c'est à eux seuls, et non aux tribunaux de « droit » et de « droits » que revient la décision d'inscrire ou de confirmer les valeurs sociales et naturelles dans les lois, comme seuls mandataires de la volonté et de l'opinion collective.

Une décision discutable

Il y a lieu de se demander pourquoi Radio-Canada a décidé d'abandonner complètement la fréquence 690 AM

JACQUES ROULEAU

L'auteur de ce point de vue est un spécialiste des communications-radio et il est membre de l'Association des radio-amateurs du Québec inc.

Ainsi en a décidé le CRTC : à partir du 1^{er} juillet 1998, Radio-Canada ne va diffuser ses émissions radio-phoniques que sur la bande FM. Quelles en sont les raisons et les conséquences ?

Qu'est-ce qui motive cette décision de changement sur le plan de la politique des allocations de fréquences ? Le CRTC est-il en train de préparer la régionalisation de Radio Canada, mettant les auditeurs devant un fait accompli ? Quel groupe de diffuseurs, francophone ou anglophone, mettra la main ou la patte sur la fréquence 690 AM et sur l'émetteur de 50 000 watts à partir du 1^{er} juillet 1998 ? Quel genre d'émissions y sera autorisé ? Peut-être retrouvera-t-on une autre station de « lignes-ouvertes-16 heures-sur-24 » monopolisée par des « démagos » ou bien par des docteurs « bobos » ou autres « sexos » ou, qui sait, par des Galganov ou autres francophobes du type « Sterno » !

L'usage généralisé du numérique, le summum dit-on de la qualité technique en transmission-radio, n'est envisageable que dans une dizaine d'années, pas avant que la majorité de nos appareils émetteurs et récepteurs ne soient convertis à ce mode. Pourquoi alors aller si vite et enlever définitivement à la radio d'État cette fréquence en AM ? Le CRTC aurait-il pris une mauvaise décision, une décision pour le moins prématurée sur le plan technique ? J'en veux pour preuve les études

que l'ingénierie de Radio-Canada poursuit afin de mesurer le rendement de son installation sur la bande FM, ce qui pourrait l'obliger à repousser l'abandon du AM à septembre seulement...

Pour écouter nos commentateurs préférés mettant en ondes une émission à caractère artistique, politique ou d'actualité, nous n'exigeons pas la qualité du FM qui a le défaut de laisser entendre les caractéristiques phoniques de l'animateur et le bruissement des lèvres ou de la bouche de l'annonceur qui articule les paroles. Cela peut même agacer l'auditeur. Le FM offre l'avantage de laisser passer une gamme très large de sons audibles, ce qui le qualifie avant tout pour l'écoute de la musique. Cette fidélité de transmission n'est pas nécessaire pour les émissions parlées, le « placotage », si excellent soit-il comme se présentent la plupart des émissions de Radio-Canada. La qualité technique actuelle des studios de radio est telle que nous percevons à peine la différence entre le AM et le FM pour ce genre d'émissions.

Je suis un fidèle auditeur du 690 AM parce que c'est la seule fréquence de radiodiffusion émettant depuis la région de Montréal sur laquelle nous pouvons capter en direct, dans un vaste rayon, des émissions de qualité au point de vue du contenu. Que je sois à la maison ou à bord de ma voiture, je reçois facilement cette radio dans un rayon d'au-delà de 250 km le jour ; il m'est même arrivé, lors de vacances d'été aux États-Unis, de la capter le soir en Caroline du Sud. C'est que le 690 AM est une fréquence réservée en vertu d'ententes internationales, ce qui signifie qu'aucune autre station de radio n'est autorisée à émettre sur cette longueur d'onde sauf

si elles se situent dans des zones très éloignées ne pouvant créer d'interférence.

L'avantage de la transmission des ondes de fréquence moyenne, modulées en amplitude (MA ou AM en anglais) repose sur le fait que c'est une onde dite de terre (en anglais « ground wave ») qui se disperse en rasant le sol, se défilant des montagnes ou autres obstacles tels ponts, viaducs ou gros édifices dans les villes. Au contraire, le mode de transmission par modulation de fréquence (MF ou FM en anglais) utilisant de très hautes fréquences de radio se comporte très différemment et le signal émis est très facilement atténué ou dévié par un obstacle ou structure se dressant sur son trajet. Il faut donc comprendre, à titre d'exemple, que pour capter Radio-Canada FM en voiture, sur la route reliant Montréal à Québec, il faudra dorénavant utiliser plusieurs stations reliées en réseau. Autrement dit, on devra « pitonner » de trois à quatre stations pour recevoir, en continu, une émission de Radio-Canada quand on se déplacera entre la métropole et la capitale, comme conséquence de ce changement de mode de transmission-radio.

Sur le plan politique, ce changement comporte des conséquences qui affectent les auditeurs francophones de Radio-Canada au Québec. Le CRTC applique ici, comme toujours, les mêmes critères aux francophones et aux anglophones, cette mesure s'adressant également au réseau anglais de Radio-Canada. Ce sont les mêmes critères habituels, égalitaires(?), sans discernement, qui s'appliquent au nombre de stations radiophoniques dans la région de Montréal où on retrouve autant, sinon plus, de stations anglaises que de stations françaises, AM et FM confon-

dues, pour un ratio de population d'environ 25 à 75. La bande FM est déjà congestionnée et les stations musicales de qualité y sont rares. Par ailleurs, les stations françaises sur la bande AM sont très faciles à localiser tellement elles sont peu nombreuses et les émissions de qualité si rarissimes.

Pour conclure, il est pour le moins déplorable que le CRTC et Industrie-Canada se réservent seuls le droit de légiférer en matière d'attribution de permis de diffusion et d'allocation de fréquences sans égard aux conséquences linguistiques, à la qualité culturelle des émissions de radio et à l'efficacité de nos réseaux de radio-diffusion nationaux. En dépit des récentes critiques adressées récemment à l'endroit de Télé-Québec et en accord avec des ardents défenseurs de la télé d'État du Québec (Paul Inchauspé, dans *La Presse* du 30 mars 1998 et Pierre Godin dans *Le Devoir* du 1^{er} avril 1998) j'avance ici deux propositions concrètes. Premièrement, le ministère des Communications du Québec doit élargir au plus tôt le mandat de Télé-Québec en étant, sans tarder, demandeur, à l'instar d'autres groupes de diffuseurs actuels ou potentiels, auprès du CRTC et d'Industrie-Canada afin d'obtenir l'allocation de la fréquence 690 AM après son abandon par Radio-Canada. Il deviendrait alors possible d'établir notre propre réseau de radio nationale québécois. En second et moyen terme, le Québec devra obtenir un permis de diffusion d'émissions sur ondes courtes pour prendre éventuellement la relève de Radio-Canada international ; depuis l'an dernier, ce service est en sursis d'existence et doit éventuellement disparaître. Ainsi le Québec pourra assumer son propre rayonnement dans le monde par la voie des ondes de radio, comme le font la plupart des pays.

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



TURQUIE

Ciller sous enquête

■ L'assemblée nationale turque a décidé hier d'ouvrir une enquête parlementaire sur la fortune personnelle de l'ancien Premier ministre Tansu Ciller, décision qui pourrait entraîner la fin de sa carrière politique. Une large majorité de députés, appartenant principalement à l'actuelle coalition gouvernementale et à la gauche, ont voté une motion demandant l'ouverture d'une enquête. Les députés du parti de la Juste voie de Mme Ciller ont boycotté la séance et de nombreux députés islamistes ont soutenu Mme Ciller. À la suite de ce vote, une commission parlementaire sera constituée pour enquêter sur la fortune de Mme Ciller, a déclaré le président adjoint du Parlement, Hasan Korkmazcan.

d'après AFP

ISRAËL

Manifestation

■ Plus de 5000 Palestiniens ont participé hier à une manifestation en mémoire d'Abou Jihad, chef militaire de l'OLP tué le 16 avril 1988 par les commandos israéliens. Le président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat a pleuré à l'évocation de son camarade de lutte. De son vrai nom Khalil Wazir, Abou Jihad a été tué par balles chez lui dans les environs de Tunis. Israël le considérait comme l'organisateur de l'Intifada, le soulèvement des territoires palestiniens qui avait commencé quelques mois plus tôt. Israël n'a jamais reconnu officiellement son implication, mais la presse a publié des récits de cette opération commando, sous la direction de l'actuel chef de l'opposition travailliste Ehud Barak, ancien chef d'état-major de l'armée.

d'après AP

SOMALIE

Rançon demandée

■ Les hommes armés qui ont enlevé mercredi en Somalie dix travailleurs humanitaires, dont neuf expatriés, ont réclamé un million de dollars pour leur libération au cours des négociations hier, a déclaré un des adjoints d'Ali Mahdi Mohamed, l'homme fort du nord de Mogadiscio. Les ravisseurs ont exigé 100 000 dollars pour chaque otage. Sept des personnes enlevées mercredi travaillent pour le CICR: il s'agit d'un Belge, d'une infirmière française, d'un Allemand, de deux Suisses ainsi que de deux pilotes sud-africain et kenyan. Deux autres, un Américain et un Norvégien, travaillent pour la Fédération internationale des sociétés de la Croix rouge et du Croissant rouge. Un Somalien, travaillant pour l'organisation locale du Croissant rouge, fait également partie des otages.

d'après AFP

AUTRICHE

Havel relève

■ Le président tchèque Vaclav Havel a pu se lever, deux jours après son opération à Innsbruck (Autriche) et son état continue de s'améliorer, selon ses médecins. « Son état de santé est inchangé », selon un communiqué diffusé hier par l'hôpital universitaire d'Innsbruck, où il est hospitalisé depuis mardi pour une perforation de l'intestin. « Les tests sanguins sont satisfaisants et il a pu bouger », selon le communiqué médical.

d'après AFP

MEXIQUE

Manif à Montréal

■ Les groupes de solidarité et de défense des droits de l'homme au Mexique organisent une manifestation pour exprimer leur désaccord face à l'expulsion des deux observatrices québécoises du Chiapas et à l'hypocrisie des gouvernements canadien et mexicain, accusés de cautionner la répression contre les plus pauvres pour que les investisseurs étrangers profitent de lucratives marchés. Les témoins internationaux sont gênants, écrit le comité. Les manifestants sont invités à se rassembler devant le Complexe Guy-Favreau à 13 h dimanche prochain.

d'après La Presse

Pol Pot serait bel et bien mort

Les réactions se partagent entre scepticisme et regrets de ne pas le voir jugé pour ses crimes

d'après AFP et AP
SURIN (Thaïlande)

Le monde a réagi hier à la mort annoncée de Pol Pot en n'étant pas totalement convaincu de la réalité de son décès, ou en regrettant, pour beaucoup sauf pour Pékin, que le chef historique des Khmers rouges n'ait pas survécu pour rendre compte de ses crimes devant la justice internationale.

Le chef historique des Khmers rouges est mort d'une crise cardiaque mercredi et des responsables de son mouvement ont montré hier à la presse un cadavre présenté comme étant celui du dictateur.

Ils ont précisé qu'ils comptaient l'incinérer dans trois jours.

Selon les journalistes, dont celui de l'AFP, qui ont vu le corps dans une cabane en territoire cambodgien à la frontière thaïlandaise, celui-ci semblait bien être la dépouille de l'ancien dictateur.

Le cadavre d'un vieil homme, vêtu d'un pyjama, gisait sur un lit dans une modeste cabane construite dans une clairière au milieu de la jungle, en territoire cambodgien, à quelque 1000 mètres de la frontière.

La dépouille était veillée par sa femme, sa fille et cinq jeunes soldats khmers rouges.

Le même responsable a affirmé que les funérailles de l'ancien « Frère No 1 » auraient lieu le jour même, avant qu'un autre responsable, Khen Ngun, n'indique qu'aucun préparatif n'avait encore été fait afin de permettre une confirmation de son décès de source indépendante.

À Paris, l'ambassade du Cambodge faisait preuve de prudence et de méfiance, mettant « en garde l'opinion publique contre cette nouvelle qui n'est pas confirmée de source digne de foi » et qui a déjà maintes fois été annoncée.

« Sachant qu'un Tribunal international attend pour le juger pour crime contre l'humanité (...), il n'est pas exclu, une fois encore, que cette nouvelle soit orchestrée pour mettre fin aux opérations actuelles pour le retrouver vivant », ajoutait l'ambassade.

Un journaliste américain spécialiste des Khmers rouges, Nate Thayer, a pour sa part déclaré hier à la télévision britannique BBC avoir vu et touché le cadavre de Pol Pot.

Correspondant de l'hebdomadaire de Hong Kong *Far Eastern Economic Review*, Thayer avait été en juillet dernier le premier journaliste étranger à avoir vu depuis 18 ans le chef historique des Khmers rouges, qu'il avait interviewé et photographié dans la jungle du nord du Cambodge.

« Il n'y a pas de doute qu'il s'agit de Pol Pot et qu'il est bien mort », a déclaré le journaliste, qui a précisé qu'il « avait touché son corps et (qu'il) se trouvait à quel-



PHOTO AFP

Un jeune garçon examine de plus près ce « monument » à la mémoire des milliers de victimes du régime de Pol Pot.

Pol Pot, un Khmer rouge sang

1953

Rejoint les communistes à Phnom Penh, après avoir étudié à Paris

1962

Deviens secrétaire général du parti communiste cambodgien

1963

Prend le maquis dans les jungles du nord-est du pays

17 avril 1975

Prise de Phnom Penh par les Khmers rouges. Pol Pot instaure un régime de terreur (2 millions de morts environ)

Décembre 1978

Le Vietnam envahit le Cambodge. Pol Pot est chassé du pouvoir le 7 janvier 1979

Juillet 1997

Condamné à la prison à vie pour trahison par les Khmers

15 avril 1998

Pol Pot s'éteint quelque part dans la jungle du nord



Saloth Sar (Pol Pot, surnom de guerre)

ques centimètres avec son appareil photo ».

Le département d'État américain a par ailleurs accepté avec prudence l'annonce de la mort de Pol Pot, mais souhaité à l'instar du gouvernement cambodgien, que soit pratiquée une autopsie du corps.

« Nous n'avons pas de raison de contredire » les rapports la mort de

Pol Pot, a déclaré le porte-parole du département d'État James P. Rubin. « Nous n'avons pas de raison de douter de ce que nous avons vu à la télévision », a-t-il ajouté en évoquant les images présentées comme celles du corps de l'ancien dirigeant communiste.

Néanmoins, a-t-il ajouté, aucun représentant américain n'était présent dans la zone située près de la

frontière de la Thaïlande où Pol Pot aurait péri et « nous avons peu d'informations sur ce sujet ». Aussi a-t-il estimé qu'une autopsie serait utile.

Il a ajouté qu'étant donné la direction collégiale des Khmers rouges, ceux qui furent responsables aux côtés de Pol Pot des exécutions de deux millions de Cambodgiens de 1975 à 1979, devaient « être amenés devant la justice ».

Le département d'État américain avait récemment engagé des consultations avec la Chine notamment pour tenter d'organiser le procès de Pol Pot.

Interrogé sur la « coïncidence » de la mort de Pol Pot avec cette décision américaine de s'engager dans la traque, l'ancien secrétaire d'État Henry Kissinger a estimé que Washington n'avait « absolument aucune raison de demander pardon (...) Nous avons fait de notre mieux pour empêcher les Khmers rouges d'arriver » au pouvoir.

Pour sa part l'ancien président Jimmy Carter s'est déclaré déçu à l'idée qu'il soit mort sans avoir été jugé.

Pol Pot avait été écarté de la direction de la guérilla le 14 juin, à la suite d'un règlement de comptes sanglant avec la faction dure du chef militaire khmer rouge, Ta Mok.

Il avait été ensuite arrêté, jugé pour « trahison » et condamné « à la prison à vie » par ses anciens camarades lors d'un « procès populaire ».

Il avait été placé, semble-t-il, en résidence surveillée, sous la garde de son ancien conseiller Nuon Chea, dans un village proche d'Anlong Veng, dernier bastion khmer rouge, près de la Thaïlande, tombé récemment aux mains des forces cambodgiennes.

Paula Jones interjette appel

d'après AFP
DALLAS

Une Paula Jones en larmes mais apparemment confiante a annoncé hier qu'elle allait faire appel de la décision du juge ayant récemment classé sa plainte pour harcèlement sexuel contre le président Bill Clinton.

Déterminée à ce que M. Clinton réponde de ses actes devant la justice, Paula Jones, 31 ans, a expliqué lors d'une conférence de presse organisée à Dallas (Texas), qu'elle n'était pas « allée aussi loin pour voir la loi permettre à des hommes qui ont agi ainsi d'esquiver leurs responsabilités ».

Depuis qu'elle a porté plainte en 1994, elle n'avait quasiment jamais parlé en public, et elle s'est mise à pleurer dès qu'elle a commencé à lire une déclaration préparée à l'avance.

Rapidement réconfortée par son mari, elle a expliqué qu'elle avait été « choquée » par la décision du juge Susan Webber Wright de classer sa plainte, car, a-t-elle dit, « je pensais que ce que m'avait fait M. Clinton était mal et que la loi protégeait les femmes victimes de ce genre d'abus de pouvoir ».

« J'ai décidé de faire appel (...) avec l'aide de mes avocats (...) et le soutien de mes amis, et j'ai confiance que la Cour (d'appel) décidera que mon cas doit être entendu par un jury », a-t-elle déclaré, reconnaissant qu'elle avait cependant conscience du poids de cette décision sur elle-même et sa famille.

Dans un communiqué publié à Washington, l'avocat de M. Clinton, Bob Bennett, s'est dit « confiant » que la Cour d'appel confirmerait la décision du juge. Mais, a-t-il ajouté, « il est malheureux que notre système de justice puisse encore être utilisé ainsi par ceux qui soutiennent politiquement et financièrement Mme Jones, et veulent faire du mal au président ».

M. Clinton, en visite officielle au Chili, n'a fait aucun commentaire.

Le 1er avril, quatre ans après que Paula Jones eut porté plainte contre Bill Clinton, et alors qu'une date de procès avait déjà été fixée au 27 mai, le juge Webber Wright avait estimé que la jeune femme « a échoué à prouver que son cas était suffisamment sérieux pour être soumis à un jury ». Selon le juge, même si Bill Clinton a agi comme Paula Jones l'affirme, celle-ci n'avait pas démontré qu'elle avait été traumatisée ou que sa vie professionnelle en avait souffert.

L'appel de Paula Jones sera financé, comme jusqu'à présent, par l'institut Rutherford, un organisme conservateur basé en Virginie. Son directeur John Whitehead, un des avocats de Paula Jones, a indiqué lors de la conférence de presse: « nous sommes là pour longtemps, quoi qu'il en coûte. »

La décision de la cour d'appel pourrait prendre entre six mois à un an, selon Donovan Campbell, principal avocat de Paula Jones.

Même si ses trois juges cassent la décision du juge Wright, il est improbable qu'un procès ait lieu avant la fin de la présidence de Bill Clinton.

René Denis ne passe pas

d'après AFP
PORT-AU-PRINCE

Le Sénat haïtien a repoussé la candidature de l'économiste Hervé Denis comme nouveau premier ministre, a annoncé hier une source parlementaire à Port-au-Prince.

Huit sénateurs ont voté en faveur de M. Denis, cinq contre et deux autres se sont abstenus sur seize parlementaires présents.

Il fallait au candidat neuf voix pour que sa candidature soit agréée.

Le président René Préal avait représenté le 23 mars dernier cette candidature que les députés avaient approuvé le 7 avril.

M. Denis, 58 ans, n'avait pu réunir une première fois le 23 décembre le nombre de voix nécessaires à la Chambre des députés lors d'un vote contesté.

À l'issue du vote le sénateur Paul Denis, de l'Organisation peuple en lutte (OPL) qui détient une majorité relative au parlement haïtien, a exhorté le président Préal à entreprendre de véritables négociations pour désigner un nouveau premier ministre.

Monde



PHOTO REUTERS

Des Serbes ont manifesté hier, à Banja Luka, leur opposition à l'indépendance du Kosovo réclamée par les Kosovars albanophones.

La tension recommence à monter au Kosovo

PIERRE LHUILLERY
de l'AFP, BELGRADE

La tension a recommencé à monter au Kosovo : alors que Serbes et Albanais de la province s'accusent mutuellement de préparer des actions armées, l'armée yougoslave a affirmé hier qu'un « grave incident » s'était produit à la frontière avec l'Albanie.

Signe de l'inquiétude croissante de la communauté internationale, un haut responsable militaire américain n'a pas exclu la possibilité du déploiement d'une force multinationale, en l'absence de perspectives d'une solution politique de la crise dans la province à majorité albanaise du sud de la Serbie.

L'armée yougoslave a annoncé qu'un « grave incident frontalier » avait opposé une unité yougoslave à des « terroristes » qui tentaient d'entrer clandestinement en Yougoslavie depuis l'Albanie. L'accrochage a eu lieu dans la nuit de mercredi à jeudi dans les montagnes de Junic, dans la région de Djakovica (sud-ouest du Kosovo), selon le troisième corps d'armée yougoslave.

Après avoir été repérés, « les terroristes ont ouvert le feu à l'arme automatique », et les soldats yougoslaves ont riposté et « ont démantelé le groupe terroriste », a déclaré l'armée.

L'armée n'a pas explicitement fait état de victimes, mais le quotidien de Belgrade *Vecernje Novosti*, citant des sources informées, indique dans son édition d'aujourd'hui que deux Albanais ont été tués, plusieurs blessés et deux capturés.

Selon l'armée, les militaires yougoslaves « ont saisi une grande quantité d'armes, de munitions et d'autres équipements terroristes ».

Peu après, le ministère yougoslave des affaires étrangères a exprimé « une énergique protestation » au chargé d'affaires de l'ambassade d'Albanie à Tirana. « De tels incidents peuvent avoir de graves conséquences, et la partie albanaise en porte toute la responsabilité », selon le ministère.

Depuis l'éclatement de la crise au Kosovo fin février, Belgrade a affirmé à plusieurs reprises que des groupes armés et des équipements militaires entraient en Yougoslavie depuis l'Albanie. Tirana a démenti ces accusations.

En visite dans la région, le chef d'état-major des forces armées américaines, le général Henry Shelton, n'a pas exclu qu'une force multinationale puisse être déployée si l'absence de solution politique persistait au Kosovo.

Interrogé à Skopje, capitale de la Macédoine, sur la possibilité d'une implication militaire de

l'OTAN ou d'autres forces multinationales » au cas où il n'y aurait pas d'amorce de règlement au Kosovo, le général Shelton a répondu : « Nous avons clairement fait savoir que nous préférons une solution diplomatique, mais nous n'avons exclu aucune solution alternative ».

Or aucune perspective de dialogue n'est en vue entre les Albanais du Kosovo et les autorités de Belgrade, les exigences des deux parties paraissant pour le moment inconciliables. Pour la onzième fois depuis le 12 mars, les représentants des Albanais ont refusé hier de discuter avec une délégation du gouvernement serbe venue à Pristina, chef-lieu du Kosovo.

Les Albanais, qui constituent 90 % de la population de la province, refusent l'autorité de Belgrade et réclament l'indépendance, ou au moins un statut de république comme la Serbie et le Monténégro, qui forment la République fédérale de Yougoslavie (RFY). Ils ne veulent discuter qu'avec les autorités yougoslaves, et non avec les autorités serbes, et réclament une médiation internationale.

Mais Belgrade répète que le Kosovo est « une affaire intérieure de la Serbie » et refuse le principe d'une médiation, malgré les pressions de la communauté internationale, mobilisée sur la crise au Kosovo.

Sahara occidental: le Maroc s'en prend à l'ONU

d'après AP
RABAT

L'ambassadeur itinérant marocain Ibrahim Hakim, chargé du dossier du Sahara occidental, a déclaré hier qu'il ne pouvait « imaginer que l'ONU puisse fuir ses responsabilités en mettant fin au mandat de la MINURSO (Mission des Nations unies pour le référendum au Sahara occidental) ».

Ibrahim Hakim, qui s'exprimait lors d'un point de presse organisé dans la capitale marocaine pour informer des résultats de sa tournée européenne des deux derniers mois, a critiqué l'approche onusienne du dossier. « L'ONU traite de la même manière les questions subsidiaires et le problème de fond qui est celui de la participation au référendum de tous les Sahraouis ».

Commentant le dernier rapport du secrétaire général de l'ONU, dans lequel Kofi Annan menace de reconsidérer la mission de la MINURSO en raison des retards pris dans le processus d'identification des électeurs pour le référendum, Ibrahim Hakim a jugé « à titre personnel » que ce document constituait une avancée : « il reconnaît l'existence d'une crise et que la cause de cette crise est le problème de la participation au référendum de toutes les tribus sahraouies, ce que le Polisario refuse ».

« En ce qui concerne les tensions existantes, elles ne sont pas entre les parties, mais entre le Polisario et l'ONU, c'est le Polisario qui refuse d'appliquer les termes du plan de paix », a précisé l'ambassadeur marocain, qui a accusé l'Algérie d'être le mentor du mouvement séparatiste.

S'agissant du respect des dates fixées par l'ONU, Ibrahim Hakim a estimé que « la MINURSO voit les choses d'une manière mathématique, or ce n'est pas une équation : la date du référendum doit être fixée en fonction de la nature du problème ».

Prévu pour le 7 décembre 1998, l'organisation du référendum d'autodétermination au Sahara occidental a peu de chance d'être respectée.

Le processus d'identification devrait en effet être rallongé de deux mois, tandis que les opérations de déminage dureront huit semaines supplémentaires.

Après les accords de Madrid en 1976, l'Espagne avait remis l'administration du Sahara occidental au Maroc et à la Mauritanie. Le Polisario avait alors décidé de mener une guérilla d'abord contre les deux pays et, depuis 1979 (accords de paix avec la Mauritanie), contre le seul Maroc. Le 6 septembre 1991, un accord de cessez-le-feu était signé entre le Maroc et le Polisario.

On reconnaît un bon lecteur



à sa haute fidélité.

La Presse rejoint **62%** des acheteurs d'équipement audio-vidéo : lecteur de disques compacts, chaîne stéréo, téléviseur couleur, magnétoscope, jeu vidéo, équipement audio portatif et téléphone cellulaire.

Alors, si vous souhaitez vous bâtir une clientèle fidèle, placez votre annonce dans *La Presse*.

La Presse

(514) 285-7306

Source : L'ÉQUIPE PMB L. Montréal français, adultes de 18 ans et plus qui ont un revenu familial de 60 000 \$ et plus, deux parutions en semaine, une le samedi.

On est bien plus beau à vélo!

31 mai 98

Le Tour de l'Île
Inscrivez-vous dès maintenant!

Formulaires d'inscription disponibles dans tous les magasins CANADIAN TIRE du Québec.

EN COLLABORATION AVEC

CITE rock détente 109.3 FM

La Presse

COMMANITAIRE OFFICIEL
RESEAU OFFICIEL D'INSCRIPTION

900
Décès, prières, remerciements

remerciements..... 99
S..... 99
..... 99

vend.

nonces lors de leur
incorrectement,
ier dans la
te erreur ou plainte
ution avant 17 h,
même, en cas
t 17 h, le jour qui

31 À LOUER
ÎLE DE MONTRÉAL

MUNTSIC, duplex 5 1/2 ferme, renove, bois franc. 565\$.
e, près services. 667-8552

MUNTSIC, grand 5 1/2 ferme, duplex, très ens, paisible. 595\$. 389-1149

MUNTSIC, grands 2 1/2, 4 1/2, chauffés, eau chaude.
7-7523. 2870, Henri-Bou-

HUNTSIC, haut duplex,
salon double, chauff.,
389-8734, 956-1412

HUNTSIC, haut duplex,
et 5½, entrées lav./sec.,
chauffage élect., 497-4580

HUNTSIC, métro Sauvé,
-4½, 410 \$ et +, chauffes,
chaude four. 382-2166

HUNTSIC, métro Sauvé,
tout inclus. 661-2988

HUNTSIC, métro Sauvé,
beau 3½ renové, très
minieux, 405 \$ mois, en

MUNTSIC, près boul.
au 4^e, éclairé, bois franc,
tree lav/sec., pour rendez-
us: 748-6655

MUNTSIC, près métro
uve, 3 1/2, 381-6166

MUNTSIC, près métro,
and 6 1/2, 2 ch., bois franc,
ol non fini, 775 \$, 381-1445

MUNTSIC, près métro Cré-
azie, 3 1/2 fermé, clair, en-
es lav/sec, 355\$, 387-3846

MUNTSIC, très grand 3 1/2

MUNTSIC, De Lille Sauriol, entrée lav./sec. 384-6713
MUNTSIC, Domaine St-Élipse, 3 1/2 semi s/sol, poêle élec., 360 \$. Juill. 385-0227
MUNTSIC, Fleury est, 2 1/2, éle-frigo, 387-3105
MUNTSIC, Fleury, Garnier, cuis. chauffé, eau chaude, balcon, intercom, calme, centre d'achats, ref. 387-4362
MUNTSIC, Francis, 5 1/2 pièces doubles, 495 \$, 727-9865

MUNTSIC, Lill / Sauve; 3/4 mi s/sol; 310 \$ 721-4472

MUNTSIC, Lill, 5/2, 4/1/2, prés services. 384-4706

MUNTSIC, Parthenais, 4/1/2 me, propre, entrées s/sec., bon état. 384-8140

MUNTSIC, Pl. Meilleur, 3/1/2, modernes, 277-4606.

MUNTSIC, St-Sulpice, 6/1/2, ch. Foyer, garage. Non

MUNTSIC, St-Sulpice, 3 1/2,
sol, bien éclairé, incl. poê-
trigo, 385-4128, 944-0422

MUNTSIC, Villeray, 3 1/2, 4 1/2,
craffés, renoves, 331-1112

MUNTSIC, 2½, semi meu-
re, élect. loc., métro H.
Murrassa, 280 \$. 332-1900



m. Et 1er. 2e. juil. 974-7182

100

Immobilier

131 À LOUER
131 ILE DE MONTRÉAL
 AHUNTSIC, métro, Fleury, bloc, 3 1/2-4 1/2, 384-2961.
 AHUNTSIC, 4 1/2, élect. lav-sec., 9901 Clark, 388-4495.
 AHUNTSIC, 4 1/2, haut triplex, chauffé, propre, 470, 3, 457-1249, 381-4012.
 AHUNTSIC, 4 1/2, jull., bois franc, 3655, 4255, 562-3012.
 AHUNTSIC, 4 1/2, triplex, rénove, 550, 3, 384-1775.
 AHUNTSIC, 4 1/2, 2e ét., bois franc, 4855, 681-0735.
 AHUNTSIC, 5 1/2, haut duplex, entrées lav/sec., non chauffé, 5505, Jull., 381-2602.
 AHUNTSIC, 5 1/2, rénove, chauffé, entrées lav/sec., 9640 ave Charton, 654-8979.
 AHUNTSIC, 5 1/2, 560 \$ non chauffé, repeint, 383-3437.
 AHUNTSIC, 5 1/2, prés boul. Gouin, métro, parc, 2e, entrées lav/sec., 5905 332-8162.
 AHUNTSIC, 7 1/2, jardin, métro, 2 stat., 860, 747-2890.
 AHUNTSIC, 9349 St-Denis, face parc, 4 1/2, 2 ch., 2e 5605, demi 500 \$, 455-3606.
 Al Rosemont, 3 1/2, libre ter, 3 1/2, 1er jull., 274-2994.
 21 BEAUX 3 1/2, rue Sherbrooke et boul. Pie IX, libre, 526-1159, 254-6385.

131 À LOUER
131 ILE DE MONTRÉAL
 AI 2 1/2, libre, vue, chambre fermée, clair, 335 \$ 282-0596.
 AI 3 1/2 2e, prés métro Fabre, jull. et 3 1/2, tout meuble, entrées lav. Libre, 695-1052.
 ALEXANDRE DE SEVE, face au parc, beau style victorien, boiseries, vitraux, 4 1/2 5905 (1 c.c. + s.manger) 287-9272, 287-9200.
 ANJOU/ROSEMONT
 4585 17e (prés St-Joseph) Nouveau, béton, grands, stat., 2 balcons, 3 1/2 485 \$, 4 1/2 demi 500 \$, 4 1/2 sur étage 5505 à 6005, 727-8609.
 ANJOU/ROSEMONT
 Superbes condos 4 1/2 et 5 1/2, spacieux, stat. disponible, à proximité du métro, 526-1147.
 ANJOU nord, grand 4 1/2, 1 1/2 élect., tranquille, 254-6769.
 ANJOU 2 1/2 3 1/2 chauffé réno, 350 à 4005 nég. 355-0867.
 ANJOU 5 1/2, rénove, chauffé, très propre, tranquille, 625 \$ 353-7587, répondeur.
 ANJOU, beau 5 1/2, prés services, impeccables, les entrées, 5955, 529-2099.
 ANJOU, beau 5 1/2, 1er, cour, 4 1/2 chauffé, peint, eau chaude, 649-6095, 334-4841.
 ANJOU, galeries, grand 4 1/2, entrées lav/sec., 353-8586.

131 À LOUER
131 ILE DE MONTRÉAL
 ANJOU, grand 4 1/2 chauffé, eau chaude, 351-5322.
 ANJOU, grand 5 1/2, haut duplex, prés écoles, non chauffé, 595 \$, 355-1309.
 ANJOU, Desormeaux 7395, 4 1/2 rénove, isolé, bois franc, portes thermiques, prés de tout, 894-0282.
 ANJOU, 1 1/2-2 1/2-3 1/2-4 1/2-5 1/2, spacieux, planchers bois franc, frais peint, chauffés, prés tous services, 352-6540.
 ANJOU, 3 1/2 sous-sol et 3 1/2 avec foyer, propres, modernes, 643-0672, 324-3561.
 ANJOU, 4 1/2 tout compris, prés centres comm. concierge, calme, 355-7343.
 ANJOU, 4 1/2, 400 \$, 3 1/2, 3605, rue Desormeaux, tranquille, planchers bois, entrée lav/sec., 816-5794, 352-0147.
 ANJOU, 5 1/2, haut duplex, non-chauffé, tranquille, jull. ref. 352-2380 après 16 h.
 ANJOU, 5 1/2, haut duplex, rénove, 590 \$, Soir, 351-3054.
 ANJOU, 5 1/2, haut duplex, chauffé, rue tranquille, poêle frigo disp., 590 \$, 352-5753.
 ANJOU, 5 1/2, haut duplex, propre, 4855, facilité transport, références, 768-9626.
 ANJOU, 5 1/2, haut duplex, dét., ensoleillé, idéal pour couple tranquille, 352-2873.
ATTENTION!
 Face au Jardin Botanique, immeuble propre, tranquille, 4 1/2 (3 c.c.) - 575 \$ chauffé 4 1/2 (2 c.c.) - 550 \$ chauffé 287-9272, 287-9200.
 ANJOU Jean-Talton, 2 1/2, semi-sol, 300 \$, 733-3997.
 AU METRO Pie IX, grand 3 1/2, clair, bois franc, chauffé, poêle frigo, 465 \$, 259-2412.
 AU PLATEAU 2 1/2-3 1/2, calme, 300 \$, 733-3997.
 REAL 674-1914, 355-0661.
 AU 1595-1605 H-BOURASSA O., 3 1/2, 4 1/2, béton, ascenseur, 956-1108, 745-4509.
 AV. D'OUTREMONT 11 CHAUFFE meublé, 277-4606, 381-4041.
 AVE DU PARC/Bernard, 4 1/2, 3855, 336-6165.
 ATYLINE, prés Franco, 3e, grand, 1 1/2, chauffé, poêle, élect. 3 ch., 1er jull., 585 \$, Réf. 523-9477.
 C.N.D., 3 1/2, chauffé, poêle frigo, propre, balcon, 1156 \$, jull., 736-1945.
 C.N.D., 6 1/2, 7655, rénove, prés U de M. aut., 733-1444.
 C.N.D., 7 pièces, haut duplex, chauffé, calme, prés écoles, 381-4721.
 C.N.D., Dupuis, 3 1/2-4 1/2 chauffés équipés libres, 733-2974.

131 À LOUER
131 ILE DE MONTRÉAL
 C.N.D., U de M. 2 à 6 1/2, bien équipé, non 733-9723.
 C.N.D., Van Horne-Hudson, super beau 3 1/2-4 1/2-5 1/2 chauffés, rénovés, solum dans chaque app., planchers bois, prés U de M., 736-5020.
 C.N.D., 1 1/2 à 4 1/2, chambres, propres, meubles, 738-5728.
 C.N.D., 1 1/2 à 5 1/2, très bien situés, semi-meubles, impeccables, 737-7331, 9 à 19 h.
 C.N.D., 2 1/2, demi-sol de duplex, clair, propre, prés HEC, U de M., Wilderton, rue cul-de-sac, Poêle frigo, 737-4411.
 C.N.D., 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, RENOVES 2745 Goyer app. 12, 737-2147, 2735 Goyer app. 4, 735-0678.
 C.N.D., 2 1/2-3 1/2-4 1/2, aime l'1 1/2 c.c. propre, 733-9723.
 C.N.D., 3 1/2-4 1/2, 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, 6 1/2, 7 1/2, 8 1/2, 9 1/2, 10 1/2, 11 1/2, 12 1/2, 13 1/2, 14 1/2, 15 1/2, 16 1/2, 17 1/2, 18 1/2, 19 1/2, 20 1/2, 21 1/2, 22 1/2, 23 1/2, 24 1/2, 25 1/2, 26 1/2, 27 1/2, 28 1/2, 29 1/2, 30 1/2, 31 1/2, 32 1/2, 33 1/2, 34 1/2, 35 1/2, 36 1/2, 37 1/2, 38 1/2, 39 1/2, 40 1/2, 41 1/2, 42 1/2, 43 1/2, 44 1/2, 45 1/2, 46 1/2, 47 1/2, 48 1/2, 49 1/2, 50 1/2, 51 1/2, 52 1/2, 53 1/2, 54 1/2, 55 1/2, 56 1/2, 57 1/2, 58 1/2, 59 1/2, 60 1/2, 61 1/2, 62 1/2, 63 1/2, 64 1/2, 65 1/2, 66 1/2, 67 1/2, 68 1/2, 69 1/2, 70 1/2, 71 1/2, 72 1/2, 73 1/2, 74 1/2, 75 1/2, 76 1/2, 77 1/2, 78 1/2, 79 1/2, 80 1/2, 81 1/2, 82 1/2, 83 1/2, 84 1/2, 85 1/2, 86 1/2, 87 1/2, 88 1/2, 89 1/2, 90 1/2, 91 1/2, 92 1/2, 93 1/2, 94 1/2, 95 1/2, 96 1/2, 97 1/2, 98 1/2, 99 1/2, 100 1/2, 101 1/2, 102 1/2, 103 1/2, 104 1/2, 105 1/2, 106 1/2, 107 1/2, 108 1/2, 109 1/2, 110 1/2, 111 1/2, 112 1/2, 113 1/2, 114 1/2, 115 1/2, 116 1/2, 117 1/2, 118 1/2, 119 1/2, 120 1/2, 121 1/2, 122 1/2, 123 1/2, 124 1/2, 125 1/2, 126 1/2, 127 1/2, 128 1/2, 129 1/2, 130 1/2, 131 1/2, 132 1/2, 133 1/2, 134 1/2, 135 1/2, 136 1/2, 137 1/2, 138 1/2, 139 1/2, 140 1/2, 141 1/2, 142 1/2, 143 1/2, 144 1/2, 145 1/2, 146 1/2, 147 1/2, 148 1/2, 149 1/2, 150 1/2, 151 1/2, 152 1/2, 153 1/2, 154 1/2, 155 1/2, 156 1/2, 157 1/2, 158 1/2, 159 1/2, 160 1/2, 161 1/2, 162 1/2, 163 1/2, 164 1/2, 165 1/2, 166 1/2, 167 1/2, 168 1/2, 169 1/2, 170 1/2, 171 1/2, 172 1/2, 173 1/2, 174 1/2, 175 1/2, 176 1/2, 177 1/2, 178 1/2, 179 1/2, 180 1/2, 181 1/2, 182 1/2, 183 1/2, 184 1/2, 185 1/2, 186 1/2, 187 1/2, 188 1/2, 189 1/2, 190 1/2, 191 1/2, 192 1/2, 193 1/2, 194 1/2, 195 1/2, 196 1/2, 197 1/2, 198 1/2, 199 1/2, 200 1/2, 201 1/2, 202 1/2, 203 1/2, 204 1/2, 205 1/2, 206 1/2, 207 1/2, 208 1/2, 209 1/2, 210 1/2, 211 1/2, 212 1/2, 213 1/2, 214 1/2, 215 1/2, 216 1/2, 217 1/2, 218 1/2, 219 1/2, 220 1/2, 221 1/2, 222 1/2, 223 1/2, 224 1/2, 225 1/2, 226 1/2, 227 1/2, 228 1/2, 229 1/2, 230 1/2, 231 1/2, 232 1/2, 233 1/2, 234 1/2, 235 1/2, 236 1/2, 237 1/2, 238 1/2, 239 1/2, 240 1/2, 241 1/2, 242 1/2, 243 1/2, 244 1/2, 245 1/2, 246 1/2, 247 1/2, 248 1/2, 249 1/2, 250 1/2, 251 1/2, 252 1/2, 253 1/2, 254 1/2, 255 1/2, 256 1/2, 257 1/2, 258 1/2, 259 1/2, 260 1/2, 261 1/2, 262 1/2, 263 1/2, 264 1/2, 265 1/2, 266 1/2, 267 1/2, 268 1/2, 269 1/2, 270 1/2, 271 1/2, 272 1/2, 273 1/2, 274 1/2, 275 1/2, 276 1/2, 277 1/2, 278 1/2, 279 1/2, 280 1/2, 281 1/2, 282 1/2, 283 1/2, 284 1/2, 285 1/2, 286 1/2, 287 1/2, 288 1/2, 289 1/2, 290 1/2, 291 1/2, 292 1/2, 293 1/2, 294 1/2, 295 1/2, 296 1/2, 297 1/2, 298 1/2, 299 1/2, 300 1/2, 301 1/2, 302 1/2, 303 1/2, 304 1/2, 305 1/2, 306 1/2, 307 1/2, 308 1/2, 309 1/2, 310 1/2, 311 1/2, 312 1/2, 313 1/2, 314 1/2, 315 1/2, 316 1/2, 317 1/2, 318 1/2, 319 1/2, 320 1/2, 321 1/2, 322 1/2, 323 1/2, 324 1/2, 325 1/2, 326 1/2, 327 1/2, 328 1/2, 329 1/2, 330 1/2, 331 1/2, 332 1/2, 333 1/2, 334 1/2, 335 1/2, 336 1/2, 337 1/2, 338 1/2, 339 1/2, 340 1/2, 341 1/2, 342 1/2, 343 1/2, 344 1/2, 345 1/2, 346 1/2, 347 1/2, 348 1/2, 349 1/2, 350 1/2, 351 1/2, 352 1/2, 353 1/2, 354 1/2, 355 1/2, 356 1/2, 357 1/2, 358 1/2, 359 1/2, 360 1/2, 361 1/2, 362 1/2, 363 1/2, 364 1/2, 365 1/2, 366 1/2, 367 1/2, 368 1/2, 369 1/2, 370 1/2, 371 1/2, 372 1/2, 373 1/2, 374 1/2, 375 1/2, 376 1/2, 377 1/2, 378 1/2, 379 1/2, 380 1/2, 381 1/2, 382 1/2, 383 1/2, 384 1/2, 385 1/2, 386 1/2, 387 1/2, 388 1/2, 389 1/2, 390 1/2, 391 1/2, 392 1/2, 393 1/2, 394 1/2, 395 1/2, 396 1/2, 397 1/2, 398 1/2, 399 1/2, 400 1/2, 401 1/2, 402 1/2, 403 1/2, 404 1/2, 405 1/2, 406 1/2, 407 1/2, 408 1/2, 409 1/2, 410 1/2, 411 1/2, 412 1/2, 413 1/2, 414 1/2, 415 1/2, 416 1/2, 417 1/2, 418 1/2, 419 1/2, 420 1/2, 421 1/2, 422 1/2, 423 1/2, 424 1/2, 425 1/2, 426 1/2, 427 1/2, 428 1/2, 429 1/2, 430 1/2, 431 1/2, 432 1/2, 433 1/2, 434 1/2, 435 1/2, 436 1/2, 437 1/2, 438 1/2, 439 1/2, 440 1/2, 441 1/2, 442 1/2, 443 1/2, 444 1/2, 445 1/2, 446 1/2, 447 1/2, 448 1/2, 449 1/2, 450 1/2, 451 1/2, 452 1/2, 453 1/2, 454 1/2, 455 1/2, 456 1/2, 457 1/2, 458 1/2, 459 1/2, 460 1/2, 461 1/2, 462 1/2, 463 1/2, 464 1/2, 465 1/2, 466 1/2, 467 1/2, 468 1/2, 469 1/2, 470 1/2, 471 1/2, 472 1/2, 473 1/2, 474 1/2, 475 1/2, 476 1/2, 477 1/2, 478 1/2, 479 1/2, 480 1/2, 481 1/2, 482 1/2, 483 1/2, 484 1/2, 485 1/2, 486 1/2, 487 1/2, 488 1/2, 489 1/2, 490 1/2, 491 1/2, 492 1/2, 493 1/2, 494 1/2, 495 1/2, 496 1/2, 497 1/2, 498 1/2, 499 1/2, 500 1/2, 501 1/2, 502 1/2, 503 1/2, 504 1/2, 505 1/2, 506 1/2, 507 1/2, 508 1/2, 509 1/2, 510 1/2, 511 1/2, 512 1/2, 513 1/2, 514 1/2, 515 1/2, 516 1/2, 517 1/2, 518 1/2, 519 1/2, 520 1/2, 521 1/2, 522 1/2, 523 1/2, 524 1/2, 525 1/2, 526 1/2, 527 1/2, 528 1/2, 529 1/2, 530 1/2, 531 1/2, 532 1/2, 533 1/2, 534 1/2, 535 1/2, 536 1/2, 537 1/2, 538 1/2, 539 1/2, 540 1/2, 541 1/2, 542 1/2, 543 1/2, 544 1/2, 545 1/2, 546 1/2, 547 1/2, 548 1/2, 549 1/2, 550 1/2, 551 1/2, 552 1/2, 553 1/2, 554 1/2, 555 1/2, 556 1/2, 557 1/2, 558 1/2, 559 1/2, 560 1/2, 561 1/2, 562 1/2, 563 1/2, 564 1/2, 565 1/2, 566 1/2, 567 1/2, 568 1/2, 569 1/2, 570 1/2, 571 1/2, 572 1/2, 573 1/2, 574 1/2, 575 1/2, 576 1/2, 577 1/2, 578 1/2, 579 1/2, 580 1/2, 581 1/2, 582 1/2, 583 1/2, 584 1/2, 585 1/2, 586 1/2, 587 1/2, 588 1/2, 589 1/2, 590 1/2, 591 1/2, 592 1/2, 593 1/2, 594 1/2, 595 1/2, 596 1/2, 597 1/2, 598 1/2, 599 1/2, 600 1/2, 601 1/2, 602 1/2, 603 1/2, 604 1/2, 605 1/2, 606 1/2, 607 1/2, 608 1/2, 609 1/2, 610 1/2, 611 1/2, 612 1/2, 613 1/2, 614 1/2, 615 1/2, 616 1/2, 617 1/2, 618 1/2, 619 1/2, 620 1/2, 621 1/2, 622 1/2, 623 1/2, 624 1/2, 625 1/2, 626 1/2, 627 1/2, 628 1/2, 629 1/2, 630 1/2, 631 1/2, 632 1/2, 633 1/2, 634 1/2, 635 1/2, 636 1/2, 637 1/2, 638 1/2, 639 1/2, 640 1/2, 641 1/2, 642 1/2, 643 1/2, 644 1/2, 645 1/2, 646 1/2, 647 1/2, 648 1/2, 649 1/2, 650 1/2, 651 1/2, 652 1/2, 653 1/2, 654 1/2, 655 1/2, 656 1/2, 657 1/2, 658 1/2, 659 1/2, 660 1/2, 661 1/2, 662 1/2, 663 1/2, 664 1/2, 665 1/2, 666 1/2, 667 1/2, 668 1/2, 669 1/2, 670 1/2, 671 1/2, 672 1/2, 673 1/2, 674 1/2, 675 1/2, 676 1/2, 677 1/2, 678 1/2, 679 1/2, 680 1/2, 681 1/2, 682 1/2, 683 1/2, 684 1/2, 685 1/2, 686 1/2, 687 1/2, 688 1/2, 689 1/2, 690 1/2, 691 1/2, 692 1/2, 693 1/2, 694 1/2, 695 1/2, 696 1/2, 697 1/2, 698 1/2, 699 1/2, 700 1/2, 701 1/2, 702 1/2, 703 1/2, 704 1/2, 705 1/2, 706 1/2, 707 1/2, 708 1/2, 709 1/2, 710 1/2, 711 1/2, 712 1/2, 713 1/2, 714 1/2, 715 1/2, 716 1/2, 717 1/2, 718 1/2, 719 1/2, 720 1/2, 721 1/2, 722 1/2, 723 1/2, 724 1/2, 725 1/2, 726 1/2, 727 1/2, 728 1/2, 729 1/2, 730 1/2, 731 1/2, 732 1/2, 733 1/2, 734 1/2, 735 1/2, 736 1/2, 737 1/2, 738 1/2, 739 1/2, 740 1/2, 741 1/2, 742 1/2, 743 1/2, 744 1/2, 745 1/2, 746 1/2, 747 1/2, 748 1/2, 749 1/2, 750 1/2, 751 1/2, 752 1/2, 753 1/2, 754 1/2, 755 1/2, 756 1/2, 757 1/2, 758 1/2, 759 1/2, 760 1/2, 761 1/2, 762 1/2, 763 1/2, 764 1/2, 765 1/2, 766 1/2, 767 1/2, 768 1/2, 769 1/2, 770 1/2, 771 1/2, 772 1/2, 773 1/2, 774 1/2, 775 1/2, 776 1/2, 777 1/2, 778 1/2, 779 1/2, 780 1/2, 781 1/2, 782 1/2, 783 1/2, 784 1/2, 785 1/2, 786 1/2, 787 1/2, 788 1/2, 789 1/2, 790 1/2, 791 1/2, 792 1/2, 793 1/2, 794 1/2, 795 1/2, 796 1/2, 797 1/2, 798 1/2, 799 1/2, 800 1/2, 801 1/2, 802 1/2, 803 1/2, 804 1/2, 805 1/2, 806 1/2, 807 1/2, 808 1/2, 809 1/2, 810 1/2, 811 1/2, 812 1/2, 813 1/2, 814 1/2, 815 1/2, 816 1/2, 817 1/2, 818 1/2, 819 1/2, 820 1/2, 821 1/2, 822 1/2, 823 1/2, 824 1/2, 825 1/2, 826 1/2, 827 1/2, 828 1/2, 829 1/2, 830 1/2, 831 1/2, 832 1/2, 833 1/2, 834 1/2, 835 1/2, 836 1/2, 837 1/2, 838 1/2, 839 1/2, 840 1/2, 841 1/2, 842 1/2, 843 1/2, 844 1/2, 845 1/2, 846 1/2, 847 1/2, 848 1/2, 849 1/2, 850 1/2, 851 1/2, 852 1/2, 853 1/2, 854 1/2, 855 1/2, 856 1/2, 857 1/2, 858 1/2, 859 1/2, 860 1/2, 861 1/2, 862 1/2, 863 1/2, 864 1/2, 865 1/2, 866 1/2, 867 1/2, 868 1/2, 869 1/2, 870 1/2, 871 1/2, 872 1/2, 873 1/2, 874 1/2, 875 1/2, 876 1/2, 877 1/2, 878 1/2, 879 1/2, 880 1/2, 881 1/2, 882 1/2, 883 1/2, 884 1/2, 885 1/2, 886 1/2, 887 1/2, 888 1/2, 889 1/2, 890 1/2, 891 1/2, 892 1/2, 893 1/2, 894 1/2, 895 1/2, 896 1/2, 897 1/2, 898 1/2, 899 1/2, 900 1/2, 901 1/2, 902 1/2, 903 1/2, 904 1/2, 905 1/2, 906 1/2, 907 1/2, 908 1/2, 909 1/2, 910 1/2, 911 1/2, 912 1/2, 913 1/2, 914 1/2, 915 1/2, 916 1/2, 917 1/2, 918 1/2, 919 1/2, 920 1/2, 921 1/2, 922 1/2, 923 1/2, 924 1/2, 925 1/2, 926 1/2, 927 1/2, 928 1/2, 929 1/2, 930 1/2, 931 1/2, 932 1/2, 933 1/2, 934 1/2, 935 1/2, 936 1/2, 937 1/2, 938 1/2, 939 1/2, 940 1/2, 941 1/2, 942 1/2, 943 1/2, 944 1/2, 945 1/2, 946 1/2, 947 1/2, 948 1/2, 949 1/2, 950 1/2, 951 1/2, 952 1/2, 953 1/2, 954 1/2, 955 1/2, 956 1/2, 957 1/2, 958 1/2, 959 1/2, 960 1/2, 961 1/2, 962 1/2, 963 1/2, 964 1/2, 965 1/2, 966 1/2, 967 1/2, 968 1/2, 969 1/2, 970 1/2, 971 1/2, 972 1/2, 973 1/2, 974 1/2, 975 1/2, 976 1/2, 977 1/2, 978 1/2, 979 1/2, 980 1/2, 981 1/2, 982 1/2, 983 1/2, 984 1/2, 985 1/2, 986 1/2, 987 1/2, 988 1/2, 989 1/2, 990 1/2, 991 1/2, 992 1/2, 993 1/2, 994 1/2, 995 1/2, 996 1/2, 997 1/2, 998 1/2, 999 1/2, 1000 1/2.

131 À LOUER
131 ILE DE MONTRÉAL
 METRO Charlevoix, 2 1/2 équipé, tout incl. 360 \$, 524-9831.
 METRO Charlevoix, 4 1/2, rénove à neuf, cour, tranquille, 4755, jull., 766-8706.
 METRO Crémazie, au 1er d'un triplex, grand 6, 5705, 3, au 3e triplex, très propre, 3455 (les entrées), 953-1311.
METRO CADILLAC
 Beau haut de duplex, 5 1/2, calme, 565 \$, 522-3636.
 METRO De Castelnau, 2 1/2, calme, rénno, 3905, 696-1052.
 METRO Fabre, superbe 5 1/2, boiserie, bois franc, balcon, tranquille, 600 \$, 728-3696.
 METRO Frontenac, beau 4 1/2, moderne, 485 \$, 336-1693.

100 Immobilier

147 CHALETS À LOUER

ESTRIE, bord lac Mégantic, saison été 98. 3000 \$. 855-2977, 819-583-3166.

ESTRIE, lac Magog, domaine 40 acres, belle plage privée, très tranquille, 819-842-4654.

GRAND-MER, bord lac, calme, luxueux 819-539-3748.

LES DE LA MADELINE

Maison à louer, vue sur la mer, à 5 min. de la plage. 400 \$/sem., 418-980-2207.

LAC CAMERON, 4 ch., bord d'eau

Lac Memphrémagog, qual. bord de l'eau, près de Georgeville, 3000 \$. 819-562-8765, 819-843-0096.

MAGOG, Domaine Chévré, luxueux, 3 ch., 2 s/bains, piscine, tennis, bord de lac

Memphrémagog, qual. saison, seulement 4 mois, 1500 \$/mois. Possibilité location à l'année. 1200 \$/mois. 514-447-4157.

PETIT MARON, bord lac Ouaou, 3 ch., 2 s/bains, piscine, 4 s/bains, 2 salons, kayak, pédalo, canot, jout, 1000 \$/sem., 341-3374.

ST-DONAT, 3 ch., 2 s/bains, piscine, tennis, à compléter de 399 \$/sem. + taxes.

Sans frais: 1-800-567-6717.

STE-ADELE, 12 ch., 6 s/bains, piscine, pédalo, jout, 1200 \$/sem., 1-800-567-6717.

STE-ANNE-DES-LACS, 3 ch., tout équipé, luxueux, vue lac, paisible, 684-8200, 242-8318.

STE-EMILIE DE L'ENERGIE 300 \$/sem., mois et saison.

Pédalo, bord de l'eau, 514-926-4040, 514-886-0272.

STE-MARQUETTE, chalet, 4 c., c. prés golf, 699-6467.

ST-JOVITE, bord lac, chalet, 2 à 8 ch. (819)-422-3900.

ST-JOVITE, 15 ch., 8 s/bains, piscine, 1000 \$/sem., 589-4666, 514-1830-3867.

SUTTON, 3 ch., 2 s/bains, piscine, 1000 \$/sem., 589-4666, 514-1830-3867.

REMBLANT, Domaine de la Forêt, 3000 \$/sem., 819-776-2448.

148 CHAMBRES, PENSIONS

ABORDABLE: chambre rustico-écure, r/s/sem. 767-8393.

• AU 1034 Sherbrooke E. 1/2 neuve, meublée, 597-2217.

CHAMBRE, métro Jarry, Meublé, lavé, accès cuisine 230 \$/mois. Inq.: 271-2032.

HERGEBERG métro familial, 2 ch., 2 s/bains, 300 \$/mois.

PLATEAU, St-Hubert, tout incl., chalet, 265 \$, 729-7912.

ST-LAURENT, maison privée, meublée, calme, pied-à-terre, 5 jours/semaine, 444-3835, 922-7372.

ARTVILLE, 12039 O'Brien, coté renové, 3 ch., 940 \$, Mariout crt 333-0311.

CENTRE-VILLE, 2 ch., garage, jardin, 1100 \$, 363-2402.

DUVERNAIS, cottage victorien, 4 c., 5 s/bains, vue sur rivière, terrasses, 980 \$, 364-8704, 946-8187.

LASALLE, bung, semi dét. façade pierre, foyer, garage, calme, 1100 \$, 366-5915.

LE GARDEUR, 369 \$/ch., 2 ch., 2 s/bains, c/c, 842-5115.

NETO Vieux, cottage 5 1/2, 7305+option ach. 254-1688.

ST-DOROTHÉE, bung 4 ch., 2 s/bains, près services. Piscine, 800 \$, 491-3154.

149 PROPRIETES À LOUER

A 35 MIN., du centre ville, coté, 2 ch., 2 s/bains, 750 \$, 899-4664, 640-1834.

BEAU GRAND, 3 ch., 2 s/bains, 875 \$/mois, 444-3835, 922-7372.

CARTIERVILLE, 12039 O'Brien, coté renové, 3 ch., 940 \$, Mariout crt 333-0311.

CENTRE-VILLE, 2 ch., garage, jardin, 1100 \$, 363-2402.

DUVERNAIS, cottage victorien, 4 c., 5 s/bains, vue sur rivière, terrasses, 980 \$, 364-8704, 946-8187.

LASALLE, bung, semi dét. façade pierre, foyer, garage, calme, 1100 \$, 366-5915.

LE GARDEUR, 369 \$/ch., 2 ch., 2 s/bains, c/c, 842-5115.

NETO Vieux, cottage 5 1/2, 7305+option ach. 254-1688.

ST-DOROTHÉE, bung 4 ch., 2 s/bains, près services. Piscine, 800 \$, 491-3154.

152 GARAGES

DE LANAUDIERE, Baubien, 10x20, 1605 \$/mois, 444-3835, 922-7372.

ROSEMONT, garage double, 1305 par mois, 441-5088.

153 ON DEMANDE À LOUER

AU COSTA-RICA, Couple retraité, Canadien recherche location ou conciergerie au Costa Rica. 842-7296.

COUPLE à la retraite cherche 2 ch. (triples), Rosemont ou Village St-J. 842-7296.

COUPLE avec 2 ados, recherche condo, 3 ch., 2 s/bains, secteur calme et sécuritaire, Montréal. Disponible en mai. 666-0312.

154 ON DEMANDE À PARTAGER

HOMME de 62 ans, très bon, excellent, cherche appartement ou maison avec dame dans la cinquantaine. 489-9533.

PREVOST, en villégiature, grande maison 12 pces. idéal pour professionnelle (e) seule, en créativité ou méditation. 430 \$ par mois. 953-2434.

155 SOUS LOCATION

C.D.N., App. Rockhill, 4 1/2, 2 s/bains, 2000 \$/mois, 1359-8913, 341-3374.

ILE-DES-SOEURS, grand studio, sur rue, vue sur ville, centre-ville, 120 pce. de fenêtres, forêt, piste cyclable, piscine, int. sauna, chauffage, eau chaude, 495 \$, 769-4124.

APP., centre ville 3 1/2-4 1/2, luxueux, meubles, coté-long terme, 949-4989.

CENTRAL, 7 1/2 meuble et équipé, mois/année, 484-0609.

CENTRAL, 3463 Ste-Famille, 1 1/2, 2 1/2, 3/4, piscine, sécuritaire, inter, vaisselle, Pro. 1359-8913, 341-3374.

PLATEAU, 6 1/2, 5 électros, 1er mars, 1595 \$, 525-7244.

PLATEAU, 960 Rachel E., 2 1/2 tout compris, 3955-529-3459.

156 APPARTEMENTS MEUBLES

ACCES partout dans la région métropolitaine, pied-à-terre (3 1/2) pour 1 personne, sur la Rive-Sud. Bon transport public, sécuritaire. 395 \$ tout compris. 923-4455.

APP., centre ville 3 1/2-4 1/2, luxueux, meubles, coté-long terme, 949-4989.

CENTRAL, 7 1/2 meuble et équipé, mois/année, 484-0609.

CENTRAL, 3463 Ste-Famille, 1 1/2, 2 1/2, 3/4, piscine, sécuritaire, inter, vaisselle, Pro. 1359-8913, 341-3374.

PLATEAU, 6 1/2, 5 électros, 1er mars, 1595 \$, 525-7244.

PLATEAU, 960 Rachel E., 2 1/2 tout compris, 3955-529-3459.

157 PROPRIETES À LOUER

ESTRIE, bord lac Mégantic, saison été 98. 3000 \$. 855-2977, 819-583-3166.

ESTRIE, lac Magog, domaine 40 acres, belle plage privée, très tranquille, 819-842-4654.

GRAND-MER, bord lac, calme, luxueux 819-539-3748.

LES DE LA MADELINE

Maison à louer, vue sur la mer, à 5 min. de la plage. 400 \$/sem., 418-980-2207.

LAC CAMERON, 4 ch., bord d'eau

Lac Memphrémagog, qual. bord de l'eau, près de Georgeville, 3000 \$. 819-562-8765, 819-843-0096.

MAGOG, Domaine Chévré, luxueux, 3 ch., 2 s/bains, piscine, tennis, bord de lac

Memphrémagog, qual. saison, seulement 4 mois, 1500 \$/mois. Possibilité location à l'année. 1200 \$/mois. 514-447-4157.

PETIT MARON, bord lac Ouaou, 3 ch., 2 s/bains, piscine, 4 s/bains, 2 salons, kayak, pédalo, canot, jout, 1000 \$/sem., 341-3374.

ST-DONAT, 3 ch., 2 s/bains, piscine, tennis, à compléter de 399 \$/sem. + taxes.

Sans frais: 1-800-567-6717.

STE-ADELE, 12 ch., 6 s/bains, piscine, pédalo, jout, 1200 \$/sem., 1-800-567-6717.

STE-ANNE-DES-LACS, 3 ch., tout équipé, luxueux, vue lac, paisible, 684-8200, 242-8318.

STE-EMILIE DE L'ENERGIE 300 \$/sem., mois et saison.

Pédalo, bord de l'eau, 514-926-4040, 514-886-0272.

STE-MARQUETTE, chalet, 4 c., c. prés golf, 699-6467.

ST-JOVITE, bord lac, chalet, 2 à 8 ch. (819)-422-3900.

ST-JOVITE, 15 ch., 8 s/bains, piscine, 1000 \$/sem., 589-4666, 514-1830-3867.

SUTTON, 3 ch., 2 s/bains, piscine, 1000 \$/sem., 589-4666, 514-1830-3867.

REMBLANT, Domaine de la Forêt, 3000 \$/sem., 819-776-2448.

160 PROPRIETES A REVENUS

C.D.N., App. Rockhill, 4 1/2, 2 s/bains, 2000 \$/mois, 1359-8913, 341-3374.

ILE-DES-SOEURS, grand studio, sur rue, vue sur ville, centre-ville, 120 pce. de fenêtres, forêt, piste cyclable, piscine, int. sauna, chauffage, eau chaude, 495 \$, 769-4124.

APP., centre ville 3 1/2-4 1/2, luxueux, meubles, coté-long terme, 949-4989.

CENTRAL, 7 1/2 meuble et équipé, mois/année, 484-0609.

CENTRAL, 3463 Ste-Famille, 1 1/2, 2 1/2, 3/4, piscine, sécuritaire, inter, vaisselle, Pro. 1359-8913, 341-3374.

PLATEAU, 6 1/2, 5 électros, 1er mars, 1595 \$, 525-7244.

PLATEAU, 960 Rachel E., 2 1/2 tout compris, 3955-529-3459.

161 PROPRIETES A REVENUS

C.D.N., App. Rockhill, 4 1/2, 2 s/bains, 2000 \$/mois, 1359-8913, 341-3374.

ILE-DES-SOEURS, grand studio, sur rue, vue sur ville, centre-ville, 120 pce. de fenêtres, forêt, piste cyclable, piscine, int. sauna, chauffage, eau chaude, 495 \$, 769-4124.

APP., centre ville 3 1/2-4 1/2, luxueux, meubles, coté-long terme, 949-4989.

CENTRAL, 7 1/2 meuble et équipé, mois/année, 484-0609.

CENTRAL, 3463 Ste-Famille, 1 1/2, 2 1/2, 3/4, piscine, sécuritaire, inter, vaisselle, Pro. 1359-8913, 341-3374.

PLATEAU, 6 1/2, 5 électros, 1er mars, 1595 \$, 525-7244.

PLATEAU, 960 Rachel E., 2 1/2 tout compris, 3955-529-3459.

162 PROPRIETES COMM. INDUSTRIELLES

AUBAINE à Longueuil, 7900 pas, char. et encore neuve. Situé sur un coin, idéal pour commerce, possibilité d'acheter céramique, etc. Lina Turgeon, ReMax Longueuil. T. inc. 651-8331.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

RIVE-SUD, bûche 2600 p. sur terrain 118 800 p. car, 10% cash, lière hyp. Par vendeur 15 min. de Mt. Richard, Gagnon, ReMax Extra Inc. 484-1000.

300 Offres d'emploi

322 CLUBS, HÔTELS, RESTAURANTS

AIDE CUISINIER(E) pour déjeuner et dîner. Se présenter au Presse Café, 930 Ste-Catherine Ouest.

BARMAN(AID) Ecole des Maitres 849-2828, placement.

BISTRO centre-ville, 30 couverts/service, cherche cuisinier(ère) avec 5 ans d'exp. de soir, autonome, motivé(e) et débrouillard(e), vous priez nous intéresser immédiatement. Merci d'envoyer CV par fax au 514-597-1430.

CUSTO de fruits de mer, MAESTRO S.V.P., recherche cuisinier 5 ans d'exp. et garde manger 2 ans d'exp. desirables d'exprimer leur créativité. Aussi, bus boy et barmen. Déposez v.c. entre 15 et 17 h au 3615, St-Laurent. Pas d'appel.

BISTRO CHEZ JULIEN 2 POSTES: CUISINIER(ÈRE), cuisinier français, aussi serveur(USE), 659-1678.

RIS ROY pour restaurant gastronomique, 253-3889.

CHEF cuisine française et fruits de mer, aussi hôtel, 250 St-Paul est, Vieux-Mtl.

CHEF de pizza, avec expérience, pour restaurant italien. SVP. présentez-vous avec CV au 3518 boul. St-Laurent, du 10, 20 avril au ven. 24 avril entre 9h et 15h, demandez pour Joël.

CHEF CUISINIER(ÈRE) d'expérience demandée(e) pour auberge romantique située à la campagne. Cuisine fine française et évolutive. Auberge de la Florie, 1-800-538-9340 ou fax: 1-819-538-1884.

CHERCHE SERVEUSE(EUR) pour bistro français. Min. 2 ans d'expérience. Se présenter à partir de 14h: Chez Tony Bistrot, 4255 rue Ontario Est. Tel. 255-5659.

CUISINIER(ÈRE), 5 ans d'expérience, pour petits déjeuners et cuisine française. Présentez v.c. au 1012, Ave du Mt Royal est, bureau 101. Fax: 522-2413.

CUISINIER(ÈRE) et sous-chef(e) diplômé(e) expérimenté(e). Travail saisonnier. Se présenter au Club de Golf du Boisé, 689, chemin du Coteau, Lachenaie.

325 TECHNIQUE, MÉTIERS, SOUS-TRAITANCE

WIMMER CANADA INC., 34.07.0711 de la compagnie autrichienne, spécialisée dans l'équipement de machines lourdes cherche à combler deux postes:

SOUDÉUR(ÈRE)-ASSEMBLEUR(ÈRE)

- Secondaire V min.
- 2 ans d'expérience
- Français et anglais obligatoire
- Permis de conduire obligatoire.

MECANIQUE EN HYDRAULIQUE: PREPOSE(E) AUX PIÈCES

- Secondaire V min.
- Facilité à répondre au téléphone
- Bilinguisme obligatoire
- 5 ans d'expérience min.
- Connaissances de Fortune-1000 (inventaire)
- Permis de conduire obligatoire.

Note: 90 jours d'essai, salaire à discuter. Envoyer votre CV en français et en anglais, avant le 21 avril 1998.

PAR FAX AU: 355-3013

INSPECTEUR(ÈRE) assurance qualité, bilingue, connaissance en chimie, ISO et SIMDUT essentielle. Expérience dans l'industrie de l'acier un atout. 30 000 \$/an. Fax: 365-9222, Greg.

MECANICIENNE 5 ans d'exp. urgent, connaissance voitures européennes. Salaire selon compétence. Marieville, 460-3411 jour ou soir.

RECHERCHE un(e) mécanicien(ne) pour machine à couder industriel. Avec expérience. Contacter M. Jacques Lavoie 273-7741.

RECHERCHE INSPECTEUR(ÈRE) D'ATELIER En aéronautique pour faire le suivi du contrôle de la qualité sur des pièces d'avion à toutes les étapes de fabrication. Doit posséder une bonne exp. et peut être appelé(e) à devenir contremaître d'atelier. Bilingue de préférence. Un O.C.E. en génie mécanique ou l'équivalent serait un atout. Envoyer CV au:

Directeur
Des Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

TECHNICIENNE EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aérospatiale ainsi que du logiciel Mastercam pour la conception de pièces d'avion. Doit détenir un D.E.C. en génie mécanique (usinage), posséder un min. de 10 ans d'expérience et être bilingue de préférence. Envoyer CV au:

Directeur
Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aérospatiale ainsi que du logiciel Mastercam pour la conception de pièces d'avion. Doit détenir un D.E.C. en génie mécanique (usinage), posséder un min. de 10 ans d'expérience et être bilingue de préférence. Envoyer CV au:

Directeur
Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aérospatiale ainsi que du logiciel Mastercam pour la conception de pièces d'avion. Doit détenir un D.E.C. en génie mécanique (usinage), posséder un min. de 10 ans d'expérience et être bilingue de préférence. Envoyer CV au:

Directeur
Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aérospatiale ainsi que du logiciel Mastercam pour la conception de pièces d'avion. Doit détenir un D.E.C. en génie mécanique (usinage), posséder un min. de 10 ans d'expérience et être bilingue de préférence. Envoyer CV au:

Directeur
Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aérospatiale ainsi que du logiciel Mastercam pour la conception de pièces d'avion. Doit détenir un D.E.C. en génie mécanique (usinage), posséder un min. de 10 ans d'expérience et être bilingue de préférence. Envoyer CV au:

Directeur
Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aérospatiale ainsi que du logiciel Mastercam pour la conception de pièces d'avion. Doit détenir un D.E.C. en génie mécanique (usinage), posséder un min. de 10 ans d'expérience et être bilingue de préférence. Envoyer CV au:

Directeur
Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aérospatiale ainsi que du logiciel Mastercam pour la conception de pièces d'avion. Doit détenir un D.E.C. en génie mécanique (usinage), posséder un min. de 10 ans d'expérience et être bilingue de préférence. Envoyer CV au:

Directeur
Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aérospatiale ainsi que du logiciel Mastercam pour la conception de pièces d'avion. Doit détenir un D.E.C. en génie mécanique (usinage), posséder un min. de 10 ans d'expérience et être bilingue de préférence. Envoyer CV au:

Directeur
Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aérospatiale ainsi que du logiciel Mastercam pour la conception de pièces d'avion. Doit détenir un D.E.C. en génie mécanique (usinage), posséder un min. de 10 ans d'expérience et être bilingue de préférence. Envoyer CV au:

Directeur
Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aérospatiale ainsi que du logiciel Mastercam pour la conception de pièces d'avion. Doit détenir un D.E.C. en génie mécanique (usinage), posséder un min. de 10 ans d'expérience et être bilingue de préférence. Envoyer CV au:

Directeur
Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aérospatiale ainsi que du logiciel Mastercam pour la conception de pièces d'avion. Doit détenir un D.E.C. en génie mécanique (usinage), posséder un min. de 10 ans d'expérience et être bilingue de préférence. Envoyer CV au:

Directeur
Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aérospatiale ainsi que du logiciel Mastercam pour la conception de pièces d'avion. Doit détenir un D.E.C. en génie mécanique (usinage), posséder un min. de 10 ans d'expérience et être bilingue de préférence. Envoyer CV au:

Directeur
Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aérospatiale ainsi que du logiciel Mastercam pour la conception de pièces d'avion. Doit détenir un D.E.C. en génie mécanique (usinage), posséder un min. de 10 ans d'expérience et être bilingue de préférence. Envoyer CV au:

Directeur
Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aérospatiale ainsi que du logiciel Mastercam pour la conception de pièces d'avion. Doit détenir un D.E.C. en génie mécanique (usinage), posséder un min. de 10 ans d'expérience et être bilingue de préférence. Envoyer CV au:

Directeur
Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aérospatiale ainsi que du logiciel Mastercam pour la conception de pièces d'avion. Doit détenir un D.E.C. en génie mécanique (usinage), posséder un min. de 10 ans d'expérience et être bilingue de préférence. Envoyer CV au:

Directeur
Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aérospatiale ainsi que du logiciel Mastercam pour la conception de pièces d'avion. Doit détenir un D.E.C. en génie mécanique (usinage), posséder un min. de 10 ans d'expérience et être bilingue de préférence. Envoyer CV au:

Directeur
Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aérospatiale ainsi que du logiciel Mastercam pour la conception de pièces d'avion. Doit détenir un D.E.C. en génie mécanique (usinage), posséder un min. de 10 ans d'expérience et être bilingue de préférence. Envoyer CV au:

Directeur
Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aérospatiale ainsi que du logiciel Mastercam pour la conception de pièces d'avion. Doit détenir un D.E.C. en génie mécanique (usinage), posséder un min. de 10 ans d'expérience et être bilingue de préférence. Envoyer CV au:

Directeur
Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aérospatiale ainsi que du logiciel Mastercam pour la conception de pièces d'avion. Doit détenir un D.E.C. en génie mécanique (usinage), posséder un min. de 10 ans d'expérience et être bilingue de préférence. Envoyer CV au:

Directeur
Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aérospatiale ainsi que du logiciel Mastercam pour la conception de pièces d'avion. Doit détenir un D.E.C. en génie mécanique (usinage), posséder un min. de 10 ans d'expérience et être bilingue de préférence. Envoyer CV au:

Directeur
Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aérospatiale ainsi que du logiciel Mastercam pour la conception de pièces d'avion. Doit détenir un D.E.C. en génie mécanique (usinage), posséder un min. de 10 ans d'expérience et être bilingue de préférence. Envoyer CV au:

Directeur
Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aérospatiale ainsi que du logiciel Mastercam pour la conception de pièces d'avion. Doit détenir un D.E.C. en génie mécanique (usinage), posséder un min. de 10 ans d'expérience et être bilingue de préférence. Envoyer CV au:

Directeur
Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aérospatiale ainsi que du logiciel Mastercam pour la conception de pièces d'avion. Doit détenir un D.E.C. en génie mécanique (usinage), posséder un min. de 10 ans d'expérience et être bilingue de préférence. Envoyer CV au:

Directeur
Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aérospatiale ainsi que du logiciel Mastercam pour la conception de pièces d'avion. Doit détenir un D.E.C. en génie mécanique (usinage), posséder un min. de 10 ans d'expérience et être bilingue de préférence. Envoyer CV au:

Directeur
Ressources Humaines
5814, Boul. Industriel
Mtl-Nord, (Que) H1G 3J2

EN ENVIRONNEMENT

- Bilingue
- Connaissance marquée de la législation
- Véhicule nécessaire

Faxer C.V. au : 493-4204

RECHERCHE PROGRAMMEUR(EUSE)

Ayant une bonne connaissance en aéro

Politique

Bouchard rassure les présidents régionaux sur les dérapages de Chevrette et Landry

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Démarche rarissime, le premier ministre Bouchard a senti le besoin de faire la tournée des membres du bureau national du Parti québécois pour les rassurer après les gaffes de ses ministres Bernard Landry et Guy Chevrette, la semaine dernière.

M. Bouchard avait tenu à faire cette tournée téléphonique pour les rassurer quant aux orientations du gouvernement; les dérapages publics de ces deux ministres seront les derniers, a-t-il insisté auprès des présidents de région, a-t-on indiqué à La Presse.

La mise au point s'imposait surtout parce que les sorties surprises de MM. Landry et Chevrette allaient carrément à l'inverse des engagements que venait de prendre M. Bouchard devant l'état-major péquiste.

Au bureau national, la fin de semaine qui précède, M. Bouchard avait soutenu qu'il comptait calmer le jeu, et que son gouvernement resterait discret sur la question référendaire, histoire de laisser le temps à Jean Charest de faire des déclarations qui pourraient prêter à controverse.

Or, deux jours plus tard, le ministre Chevrette parlait d'un référendum à double volet — proposant à la fois la souveraineté et la

déclaration de Calgary. M. Landry, lui, évoquait la possibilité d'amender l'article 1 du programme péquiste, une éventualité qui avait été justement écartée deux jours plus tôt au bureau national.

Le vice-premier ministre Landry avait d'ailleurs passé un mauvais quart d'heure à la réunion suivante du Conseil des ministres. Le premier ministre Bouchard, chose rare, avait carrément condamné la sortie de son lieutenant, humilié de se retrouver au banc des cancres comme son collègue Chevrette (Guy Chevrette, lui, avait d'entrée de jeu admis avoir fait une erreur). Des alliés de M. Landry l'avaient aidé à faire bonne figure en soutenant que les débats étaient souhaitables, mais qu'il valait mieux les faire à l'interne au préalable.

Un collègue plus incisif a rappelé à Landry sa sortie sur la « brigade légère » au printemps 1995, « sans laquelle on aurait été en campagne au printemps », a-t-il ironisé.

M. Landry avait voulu ostensiblement paraître à la source de la décision du gouvernement Parizeau de ne pas tenir le référendum au printemps 1995, mais plutôt à l'automne. Or, cette décision avait été arrêtée quelques jours plus tôt par un cercle étroit de ministres du cabinet Parizeau.

La séparation du Québec affecterait aussi l'Alberta

Presse Canadienne
EDMONTON

Selon un politologue de l'Université de Calgary, une séparation éventuelle du Québec aurait plusieurs conséquences économiques fâcheuses pour les Albertains, qui devraient notamment payer plus cher pour une hypothèque, les vacances à l'étranger et les fruits et légumes importés.

Et si la séparation du Québec risque de faire du tort à l'Alberta, elle risque aussi d'affecter le reste du Canada, a précisé Roger Gibbins devant le Conseil pour l'unité canadienne.

Selon M. Gibbins, les taux d'intérêt pourraient augmenter de trois points de pourcentage, ce qui équivaldrait à une augmentation de 2148 \$ par année pour une hypothèque de 100 000 \$.

Au plan international, le Canada sans le

Québec ne projeterait plus la même image et n'aurait plus le même prestige. Son économie serait moins importante que celle de la Corée ou de l'Espagne, ce qui risquerait de mettre en péril sa participation au G-7.

La séparation du Québec ne mettrait pas fin pour autant au débat entourant le rôle que devraient jouer les provinces avec ce qui resterait de la fédération, ajoute le politologue, soulignant que l'Ontario compterait alors 50 pour cent de la population, plutôt que 38 pour cent comme à l'heure actuelle.

« La taille gigantesque de l'Ontario exclurait toute possibilité d'une réforme du Sénat basée sur une représentation égale des provinces », dit-il. Le système fédéral serait encore plus déséquilibré.

Et en plus d'héberger plusieurs grandes industries et la capitale nationale, l'Ontario se taillerait la part du lion en termes d'industries culturelles et de médias.

EN BREF

Brassard à Toronto

■ Très réfractaire à toute entente sur l'union sociale, le Québec a décidé de mettre un peu d'eau dans son vin en dépêchant à une réunion ministérielle à Toronto le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Jacques Brassard. Le Québec a toujours refusé de s'asseoir à la table, préférant y déléguer des observateurs. Si, pour « l'instant », il n'est pas question « d'embarquer » dans une entente sur l'union sociale, le Québec veut participer aux discussions, a-t-on précisé au bureau de M. Brassard, pour « rappeler les préoccupations du gouvernement du Québec en matière de politiques sociales ».

Voisin de Chrétien

■ André Dallaire, l'individu qui s'était introduit par effraction, armé d'un couteau, dans la résidence officielle du premier ministre Jean Chrétien en 1995, habite depuis deux mois à Vanier, à quelques rues seulement du 24 Sussex, a révélé hier Radio-Canada. Depuis cet événement, André Dallaire doit voir régulièrement un psychiatre et prendre des médicaments.

Fichue bière!

■ Le premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, a décidé de couper les vivres aux femmes enceintes vivant de prestations d'aide sociale pour être bien sûr qu'elles ne dépenseraient pas d'argent pour s'acheter de la bière. « Ce dont nous voulons nous assurer, c'est que ces dollars ne servent pas à acheter de la bière, ne servent pas à autre chose », a dit M. Harris, hier, au cours d'une interview. À compter du mois prochain, les femmes enceintes perdront un supplément de revenu de 37 \$ par mois auquel elles avaient droit jusqu'à maintenant, pour leur permettre de bien se nourrir durant la grossesse.

Joyal semoncé

■ Le Conseil canadien de la magistrature a semoncé le juge Marcel Joyal, de la Cour fédérale, pour avoir comparé les politiciens fédéraux à une bande d'émeutiers. La semonce a trait aux propos tenus par le juge Joyal dans la cause de Ted Weatherill, congédié de son poste de président du Conseil canadien des relations du travail à la suite d'une enquête sur ses réclamations de frais. Quand le ministre fédéral du Travail, Lawrence MacAulay, a annoncé aux Communes, en décembre, qu'il allait renvoyer M. Weatherill, des députés de tous les partis, y compris le premier ministre Jean Chrétien, se sont levés et ont applaudi. Au cours de l'audience, le juge Joyal s'était dit « préoccupé comme citoyen » de ce qu'un ministre jouissant de l'immunité parlementaire puisse proposer aux Communes de congédier quelqu'un, « et tout le monde se lève et applaudit ». « Cela m'a fait penser aux gens qui entourent la guillotine », a dit le juge Joyal.

La super grille du mois



La Presse et **R** DICTIONNAIRES LE ROBERT

vous présentent la Supergrille du mois d'**avril**

100 gagnants mériteront le Dictionnaire des Grandes œuvres de la littérature française, de la série Les Usuels du Robert et le fameux t-shirt « J'ai réussi ».

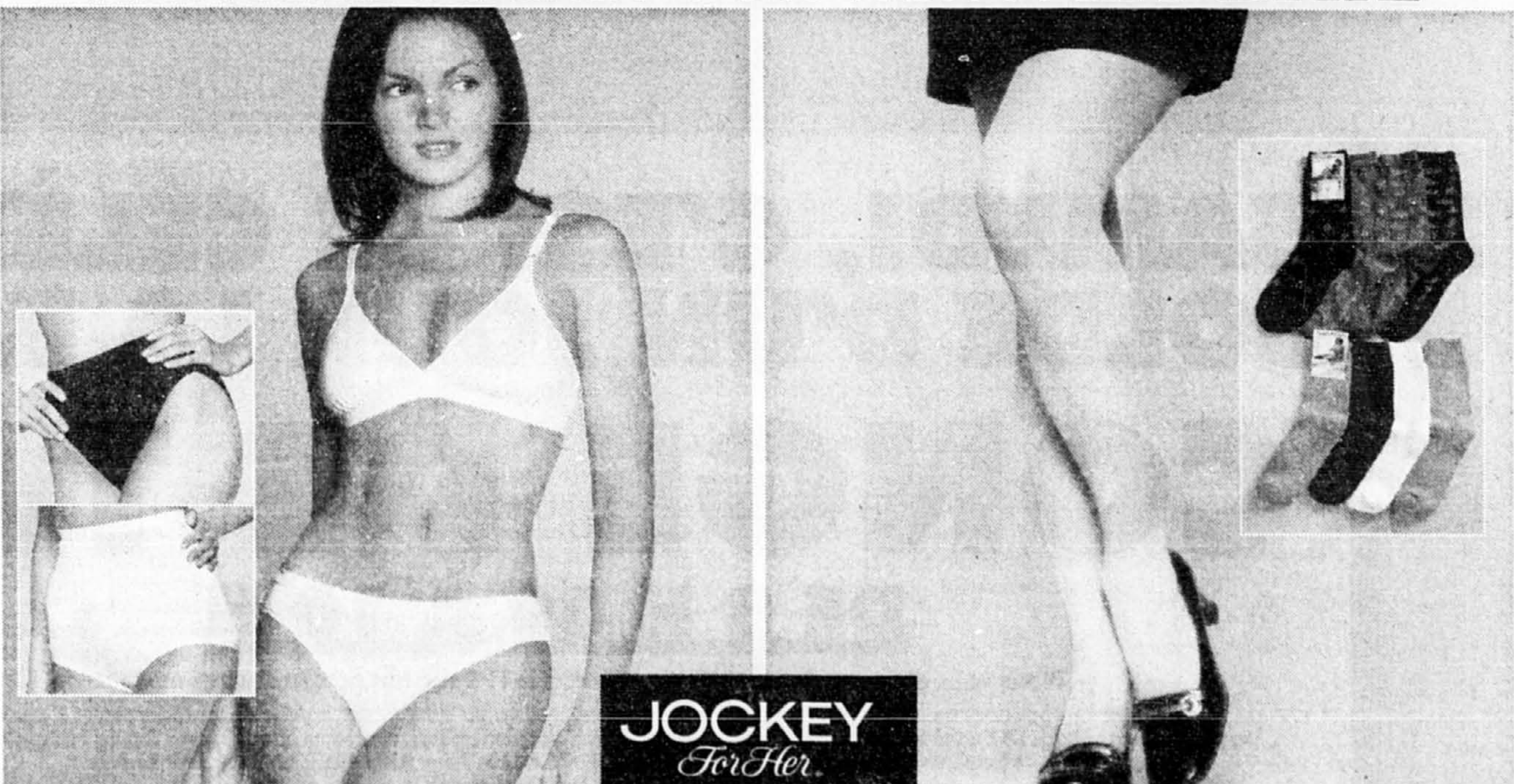



À surveiller le dimanche 26 avril

MON MAGASIN MON STYLE DEPUIS 1670

25 % de rabais

ARTICLES JOCKEY FOR HER À LA BAIE



JOCKEY For Her

Lingerie de jour Jockey For Her
Comprend des minislips à taille haute, des slips en tricot de coton, des culottes, des brassières, des dessous Jockey Silks et davantage. Tailles courantes et fortes. Nos prix ord. 6,50 \$ à 22 \$. Solde 4,87 \$ à 16,50 \$ ch.

Collants fins et chaussettes Jockey For Her
Sur nos prix ordinaires. Collants fins, rayon 225.

Prix de solde en vigueur du samedi 18 avril au dimanche 10 mai.

ARTICLES JOCKEY FOR HER EN SOLDE À LA BAIE



**LE SAMEDI 18 AVRIL
ET LE DIMANCHE 19 AVRIL,
la Baie**

DOUBLE

vos milles de voyage

AIR MILES^{md}

LA VEDETTE
DU SOLDE
D'UN JOUR
50 %
DE RABAIS
Batteries de cuisine
à plus de 250 \$
Sur nos prix ordinaires.

Le samedi 18 avril et le dimanche 19 avril, au lieu de vous donner un mille de voyage AIR MILES^{md} pour chaque tranche de 20 \$ dépensée, la Baie **double** la distance en vous donnant 2 milles de voyage pour le même montant d'achat. Et si vous utilisez votre carte la Baie, on **double** notre offre de nouveau!

**SAMEDI, C'EST LE CÉLÈBRE
SOLDE D'UN JOUR LA BAIE!**

CONGÉ DE TPS

DE 8 H 30 À 10 H

Nous vous donnerons un rabais équivalant à la TPS sur nos prix ordinaires et de solde.

Exceptions : produits de beauté, fragrances, friandises, restaurants, produits du tabac, jouets, articles de sport, barbecues à prix de solde, appareils électroniques, DC, cassettes de musique et films, meubles, gros électroménagers, vêtements et accessoires Tommy Hilfiger, Nautica et Polo, vêtements Chaps pour homme, vêtements DKNY, A-Line, Anne Klein II et Ellen Tracy pour femme.

la Baie **SERVICE D'IMPÔT**

BEAUCOUP PLUS AVEC AIR MILES!

md/ms Marque de déposée/de commerce de AIR MILES^{md} International Holding N.V., employées en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Canada Inc. et la Baie commanditaire.
Employé seul, AIR MILES^{md} signifie milles de voyage AIR MILES^{md} à moins que le contexte n'implique autre chose.